

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2022





Notre rapport d'activité est établi conformément à l'article R314-50 du code de l'action sociale et des familles.

○○ Le cadre réglementaire

○ L'UDAF de la Corrèze, par ordonnance du 3 mars 1945 et la loi du 11 juillet 1975 inscrite au code de l'Action Sociale et des Familles donne mission officielle à l'Udaf de :

- Donner avis aux pouvoirs publics afin de les informer sur les réalités familiales,
- Assurer la représentation de toutes les familles auprès des instances décisionnelles du département,
- Gérer tous services d'intérêt familial dont la charge lui serait confiée,
- Ester en justice au nom des familles, pour protéger leurs intérêts matériels et moraux (Mission mise en œuvre en collaboration avec l'UNAF).

○ Les deux premières missions sont d'ordre général et certaines actions sont inscrites dans le cadre des conventions d'objectifs UNAF /UDAF 2022-2026 prorogées jusqu'à fin 2026.

○ Concernant la troisième mission de gestion des services dont la charge lui serait confiée, l'UDAF de la Corrèze propose à ce jour 6 services délégués par les pouvoirs publics :

- Service MJPM relevant de la loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale (article 312 – 1 du CASF) et l'ensemble des décrets qui en découlent, la loi n°2007-308 du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs, le décret n°2008-1508 du 30 décembre 2008 portant application de la professionnalisation des mandataires judiciaires, l'arrêté de création 2010-1654 du 4 août 2010 autorisant la création (et donc la poursuite) d'un service mandataire judiciaire destiné à exercer des mesures de protection des majeurs au nombre de 1345 et l'arrêté 2015155-004 DDCSPP portant extension d'autorisation du service mandataire judiciaire à 112 mesures supplémentaires, soit 1681.
- ISTF Plateforme d'Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux.
- Pôle budget : MASP (Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé) délégué par le Conseil Départemental, AEB (Accompagnement Educatif Budgétaire) et PCB (Point Conseil Budget).
- Médiation Familiale.
- Espace de Rencontre LE LIEN.
- Pôle logement : Familles Gouvernantes, habitats inclusifs...

L'UDAF 19 dispose des agréments suivants :

Ingénierie Sociale Financière et Technique

Intermédiation locative et Gestion Locative

Agrément Espace de Rencontre depuis 2012

Agrément mandataire judiciaire à la protection des majeurs jusqu'en 2025

○○ L'organisme gestionnaire

Union Départementale des Associations Familiales de la Corrèze

Domiciliée 12, Place Martial Brigouleix, 19000 Tulle

Téléphone : 05 55 29 98 40

Email : udaf19@udaf19.fr

Personnes ayant qualité pour représenter l'établissement conformément aux statuts :

○ La Présidente du Conseil d'Administration : **Madame Marie Claude CARLAT**

Et conformément au document unique de délégation du 18 novembre 2019 et à la délégation de pouvoirs du 18 novembre 2019 :

○ Le Directeur : **Monsieur Louis DEBRET**

○○ Le projet associatif

Le projet associatif 2020-2024 a été validé par le Conseil d'Administration du 8 septembre 2020. Il confirme les axes du projet associatif 2016-2020 et s'enrichit d'objectifs de développement.

Il reprend les missions, les valeurs, mais aussi les démarches du développement associatif, les différents services avec l'attachement à mettre en place des services de qualité par le biais d'une démarche d'amélioration continue.

Ce projet associatif met l'accent sur la responsabilité sociale de son organisation. Outre l'impact environnemental, il met en avant la volonté de l'association de prendre en compte l'accueil du public éloigné de l'emploi et l'équilibre vie privée/vie professionnelle de ses professionnels.

○○ Les projets de Services sont centrés sur les points suivants :

- Informer et accompagner la personne, la famille dans la compréhension du cadre de chaque dispositif,
- Individualiser chaque dispositif à chaque situation,
- Défendre le droit des familles, leurs besoins et être force de proposition,
- Valoriser les compétences des familles et des personnes,
- Ethique et déontologie.

SOMMAIRE

I – L’INSTITUTION FAMILIALE	p 9
A – L’Assemblée Générale	
B – Le Conseil d’Administration et le bureau	
C – Les Représentations	
D – Les Commissions	
II - LES SERVICES	p 20
A – Démarche d’amélioration continue de la qualité	
B – Ressources Humaines	
C – Règlement Général de la protection des données services	
D – Engagement de l’Udaf19 dans la responsabilité sociale des organisations	
E – Dialogue social et prévention des risques psychosociaux	
F – Les services	
1. Service Institution Familiale	p 28
○ Actions et Evènements particuliers en 2021	
○ Répét Sac à Dos	
○ Lire et Faire Lire	
○ Lire ensemble	
○ Accès au numérique	
○ Formations des bénévoles	
○ Manifestations	
○ Communication	
2. Service Mandataire Judiciaire à la protection des Majeurs	p 37
3. Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux (ISTF)	p 43
4. Service Familles	p 44
<i>Pôle budget</i>	p 44
○ Mesures d’Accompagnement Social Personnalisé	
○ Action Educative Budgétaire et Point Conseil Budget	
<i>Enfance Parentalité</i>	p 48
○ Médiation Familiale	p 48
○ Espace de Rencontre Le Lien	p 49
○ Action Parentalité	p 52
○ LAEP - Lieu d’Accueil Parents enfants	p 56
<i>Conseil numérique à domicile</i>	p 57
<i>Pôle Logement</i>	p 59
○ Familles Gouvernantes	
○ Maison relais	
III – Organigramme et Annexes	



L'Udaf en bref en 2022

42 associations familiales adhérentes dont 2 fédérations qui regroupent 2 396 familles adhérentes,
20 administrateurs bénévoles 1 projet associatif

Des représentants des familles dans de nombreux organismes du territoire dont 32 CCAS et 3 CIAS, schéma départemental en faveur de l'enfance, schéma départemental de l'autonomie, schéma départemental des services aux familles, plan territorial de santé mentale, Caisse Primaire d'Assurance Maladie, Caisse d'Allocations Familiales, Mutualité Sociale Agricole, Offices HLM, Représentants des Usagers, groupement coopération santé mentale, schéma régional MJPM etc.

Une démarche d'amélioration continue de la qualité pour tous ses services.

Une présence sur l'ensemble du département avec un siège social à Tulle, des locaux à Brive et à Ussel.

Un partenariat collaboratif fort.

2396 familles adhérentes, cela représente près de

50% de familles en plus comparé à 2021.

Après un contexte qui a fortement impacté l'activité des associations, nous tenons à les féliciter pour leur investissement afin de remobiliser les familles.



I-L'INSTITUTION FAMILIALE

A – L'ASSEMBLEE GENERALE

Elle est constituée de l'ensemble des associations et sections adhérentes à l'UDAF19.

L'article 6 des statuts stipule que « les décisions de l'Assemblée Générale, soumises à des votes, sont prises par les seules associations ou sections adhérentes ».

Les Associations adhérentes à l'UDAF se sont réunies deux fois au cours de l'année 2022 :

▶ Lors de l'**Assemblée Générale Ordinaire**, le 2 juin 2022, au Conseil Départemental de la Corrèze (Tulle).



Le rapport d'activité, le rapport moral ainsi que le rapport financier ont été approuvés à l'unanimité. L'Assemblée a donné quitus pour la gestion des comptes 2022 à l'unanimité.

A l'occasion de cette Assemblée, le crédit coopératif a remis un prix à l'Udaf. En effet, notre association est **lauréate du prix de l'inspiration en ESS qui récompense les projets innovants, inspirants et à fort impact social** sur leur territoire.

Il s'agissait d'une assemblée générale électorale. (La composition du Conseil d'Administration est détaillée dans la suite de ce rapport.)

▶ Lors de la **Conférence des mouvements**, le 17 mars 2022.

Ce temps permet aux associations de se connaître, de créer du lien et d'envisager des projets communs sur lesquels l'Udaf peut les accompagner à la demande.

A cette occasion, l'Udaf avait également invité des associations familiales n'étant pas encore adhérentes à venir découvrir le réseau.

En 2022, **1** association a été dissoute (Corrèze Continuons ensemble).

Concernant les associations qui étaient déjà adhérentes en 2021 :

11 associations perdent des adhérents : **53** adhérents en moins.

26 associations gagnent des adhérents : **572** adhérents en plus.

3 associations ont conservé le même nombre d'adhérents.

Il y a au total **519** familles adhérentes votantes en plus par rapport à 2021 pour un total de **2071 adhérents en 2022 qui représentent 4862 suffrages.**

Développement associatif : Près de 50% de familles en plus et 2 nouvelles associations :

« Effet Papillon »

Située à Bilhac, Effet Papillon propose une alternative pédagogique via son École « CHRYSALIS » et un pôle de soutien à la parentalité.

« Groupe des Aphasiques Corrèziens ».



















Cette association familiale a réalisé un film présentant son projet associatif.





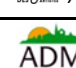















Vous pouvez le retrouver sur le site de l'Udaf à la page consacrée à l'association. (www.udaf19.fr)

Vous trouverez les coordonnées de toutes nos associations à la fin de ce rapport.



Vous trouverez, ci-après, la liste des associations qui composent l'UDAF de la Corrèze au 31 décembre 2022, ainsi que le nombre d'adhérents et de suffrages dont elles disposent pour voter en Assemblée Générale.

Associations et mouvements	Nombre de familles adhérentes votantes en 2022	Suffrages exprimés en 2023
 Association Familiale Catholique	103	451
 Familles Rurales d'Albussac	2	9
 Familles Rurales d'Allasac	37	76
 Familles Rurales d'Argentat	24	41
 Familles Rurales d'Yssandon	20	52
 Familles Rurales de Beaulieu	96	208
 Familles Rurales de Brignac la plaine	49	90
 Relais Familles d'Objat	41	109
 Association Jumeaux et Plus 19	21	101
 Familles Rurales de Lubersac	50	99
 Familles Rurales de Mercœur	131	305
 Familles Rurales de Monceau sur Dordogne	26	53
 Familles Rurales de Saint Aulaire	49	99
 Familles Rurales de Saint Privat	123	315
 Familles Rurales de Treignac	28	49
 Familles Rurales de Voutezac	169	350
 Familles Rurales Eygurande Merlines	72	189
 Familles Rurales de St Bonnet l'Enfantier-Estivaux	34	61

 Familles Rurales de St Hilaire les Courbes	14	33
 Association Familiale du Pays de Tulle	85	171
 Association Corrézienne des Familles	16	34
 Association Familiale Portestante Café des artistes	12	54
 ADMR de Bort les Orgues	16	32
 ADAPEI Corrèze, Association Départementale de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis, de la Corrèze	108	213
 Enfance et Familles d'Adoption	7	23
 Association Familiale Protestante Souffle de vie	52	152
 Association APF France Handicap	80	155
Association Familiale de Bort les Orgues	34	61
 Association Familiale de Brive	165	374
 France Alzheimer Corrèze	137	261
Trisomie 21 CORREZE	5	12
 Effet Papillon	33	104
 Groupe des Aphasiques Corrèziens	18	33
 Le Fil des Aidants	50	100
 Association les P'tits Bouts	40	147
 Union des Amis et Familles de Malades Psychiques	73	147
 APAJH, Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés) qui défend les familles et les personnes handicapées	30	55
 ENSOLIDA	10	16
 Association des Adhérents et représentants des Groupes d'Entraide Mutuelle Troubles Psychiques de Brive	7	9
 LIBRAVOUS	4	7
TOTAL	2071	4850

B – LE CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LE BUREAU

OO► Le conseil d'administration est composé au 31 décembre 2022 de **20 membres** dont 10 élus et 10 désignés par les associations et/ou fédérations adhérentes.

Les statuts prévoient en effet que le Conseil d'Administration soit composé de membres élus et de membres désignés. Chaque association peut désigner un administrateur (2 administrateurs pour les fédérations ou les associations à recrutement général) et un ou plusieurs adhérents aux associations familiales peuvent se proposer comme candidat.

Le Conseil d'Administration s'est réuni 3 fois : Le 7 avril, le 24 mai et le 26 octobre 2022.

O► Le bureau s'est réuni 1 fois : Le 5 juillet 2022.

Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres, tous bénévoles, au scrutin secret, un bureau composé d'un président, d'un secrétaire et d'un secrétaire adjoint, d'un trésorier et d'un trésorier adjoint et de deux membres. L'ensemble du bureau est élu pour 2 ans. Leurs fonctions sont gratuites.

<p>CA du 7 avril 2022</p>	<p>Validation du projet de Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 23 novembre 2021 Arrêté prévisionnel des comptes simplifiés Représentations : installation des représentants des familles au Conseil d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales Développement associatif : Conférence des mouvements et demandes d'adhésions Assemblée Générale Présentation du projet maison relais Présentation de l'activité du conseiller numérique Information sur les nouveaux locaux Information ressources humaines Point d'information sur la démarche collective des risques psychosociaux en cours. Point Directeur</p>
<p>CA du 24 MAI 2022</p>	<p>Validation du projet de Procès-Verbal du Conseil d'Administration du 7 avril 2022 Réactualisation du projet de service Espace de Rencontre Signature de la délégation de la trésorière au directeur général Validation du Document Unique de Délégation Le SEGUR 3 et son impact en interne Point Assemblée Générale et candidatures Tour de table des représentations * Point directeur</p>
<p>CA du 26 octobre 2022</p>	<p>Validation du projet de procès-verbal du Conseil d'administration du 24 mai 2022 Budget Prévisionnel 2023 Point sur les services Point sur la vie associative et les représentations Point sur l'Assemblée Générale 2023 Questions diverses</p>

Madame CARLAT Marie Claude	Présidente	Familles Rurales de Mercœur	Elue en 2020	Sortante en 2024
Madame BAUBIL Anne Marie	Trésorière Adjointe	Union des Familles et Amis de Personnes Malades et handicapées Psychique de la Corrèze	Désignée	
Madame CHAMP Renée	Trésorière	Familles Rurales de Beaulieu	Elue en 2020	Sortante en 2024
Monsieur MIGINIAC Jean	Secrétaire Général	Association Corrèzienne des Familles	Elu en 2018	Sortant en 2022
Madame EMERIT Jacqueline	Secrétaire Générale Adjointe	Association Familiale de Brive	Elue en 2022	Sortante en 2026
Monsieur ASQUIN William	Membre du bureau	Enfance et Familles d'Adoption	Elu en 2020	Sortant en 2024
Madame COCHET Marie Françoise	Membre du bureau	Association Départementale d'Amis et de parents de Personnes Handicapées Mentales Corrèze	Elue en 2020	Sortante en 2024
Monsieur GILLE Christophe	Membre du bureau	Association familiale Catholique Corrèze	Désigné	
Madame BERTRAND Francine	Administratrice	Le fil des aidants	Elue en 2020	Sortante en 2024
Monsieur CHEVRE Charles Marie	Administrateur	Association familiale Catholique Corrèze	Elu en 2022	Sortant en 2026
Madame DUCLAUX Evelyne	Administratrice	Familles de France Pays de Tulle	Elue en 2022	Sortante en 2026
Madame FIALIP Isabelle	Administratrice	Familles Rurales	Elue en 2022	Sortante en 2026
Monsieur Serge KURKOWSKI	Administrateur	Association des Paralysés de France	Désigné	
Madame NACRY Marie	Administratrice	Familles Rurales	Désignée	
Monsieur OTGE Jean Rémy	Administrateur	Association Familiale Protestante Café des Artistes	Désigné	
Monsieur PATIER Jean Baptiste	Administrateur	Association familiale Catholique Corrèze	Désigné	
Monsieur PINARDON Gilbert	Administrateur	Association Pour Adultes Et Jeunes handicapés	Désigné	
Monsieur RESTOUX Gérard	Administrateur	Association Départementale d'Amis et de parents de Personnes Handicapées Mentales Corrèze	Désigné	
Monsieur VERNEDAL Bruno	Administrateur	Familles Rurales	Désigné	
Monsieur YNAM Robert	Administrateur	Association Familiale Protestante Souffle de Vie	Désigné	

C – LES COMMISSIONS

COMMISSIONS INTERNES

Commission de contrôle

Référent : Monsieur Jean MIGINIAC

Membres : Madame Renée CHAMP, Madame Anne Marie BAUBIL

Objet : Contrôle des listes d'adhérents des associations adhérentes à l'UDAF, de la validité des candidatures au CA, des dossiers de demandes d'agrément à l'UNAF.

Commission financière

Membres : Madame Anne Marie BAUBIL, Madame Renée CHAMP, Monsieur Jean MIGINIAC

Objet : Arrêté des comptes, prévision des comptes et budget.

Commission placements

Objet : étudier les différentes options de placement dans la cadre de la gestion du patrimoine des majeurs protégés.

Commission Médaille

Objet : Etudie les dossiers de demande de la Médaille de l'enfance et des familles.

COMMISSIONS SPECIFIQUES

Commission CAF

Objet : Préparation du CA de la CAF et des commissions internes si besoin. Participation aux formations spécifiques de l'UNAF pour les représentants CAF.

Commission aide aux aidants

Référent : Madame CARLAT

Membres : Madame COCHET, Monsieur BRUGUET, Madame BAUBIL

Objet : Développée suite aux actions mises en place par l'UDAF pour répondre aux besoins des aidants, participe aux travaux extérieurs.

COMMISSIONS AD'HOC

L'Objet de ces commissions est de réagir rapidement à une question d'actualité.

Commission Vie Associative

Membres : Madame CARLAT, Madame DUCLAUX, Monsieur ASQUIN, et Monsieur MIGINIAC

Objet : Elaboration du plan pour dynamiser le réseau associatif de l'UDAF (journées institutionnelles, formation, plan de communication et outils de communication), rencontre des associations adhérentes et non adhérentes, nouvelles adhésions, suivi et mise à jour du projet associatif.

Commission Enfance Parentalité

Membres : Monsieur ASQUIN, Monsieur GILLE et Monsieur OTGE

Objet : Faire remonter les besoins des familles via les associations adhérentes et les professionnels du pôle parentalité/enfance et échanger sur les réponses qui peuvent être apportées à leur problématique.

Commission Habitat Budget

Membres : Madame COCHET, Monsieur PINARDON et Monsieur VERNEDAL

Objet : Faire remonter les besoins des familles via les associations adhérentes et les professionnels du pôle Habitat/Budget et échanger sur les réponses qui peuvent être apportées à leur problématique.

Chacune de ces commissions rend compte et soumet ses propositions à l'approbation du Conseil d'Administration. En fonction des thématiques abordées, des membres d'associations ou des partenaires sont invités à venir enrichir les échanges au sein des différentes commissions.

D – LES REPRESENTATIONS

« L'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF) et les Unions Départementales des Associations Familiales (UDAF) sont habilitées, sans préjudice de tous les droits et prérogatives pouvant résulter de leurs statuts, à représenter officiellement auprès des pouvoirs publics l'ensemble des familles et notamment désigner ou proposer les délégués des familles aux divers conseils, assemblées ou autres organismes institués par l'Etat, la région, le département, la commune. » Art. L211-3 du code de l'action sociale et des familles.

L'UDAF par le biais de son Conseil d'Administration et de son réseau associatif, assure le renouvellement ou la désignation de ses représentants dans les instances locales.

► La Participation Institutionnelle

L'Udaf a participé à des travaux de réflexion et de sein de nombreuses instances départementales, régionales et nationales.

- Schéma régional MJPM/DPF
- Groupe de travail Sécurité Routière
- Conseil d'Administration du Conseil Départemental d'Accès au Droit
- Schéma Départemental des services aux familles
- Groupes de travail dans le cadre du schéma Départemental de l'autonomie
- Schéma Départemental en faveur de l'enfance
- Comités locaux de Santé Mentale
- Groupes de travail nationaux médiation familiale et espace de rencontre (UNAF FFER FENAMEF, référentiels d'évaluations ...)
- Rencontres départementales du réseau de la vie associative
- Groupes de travail de Brive solidarité
- Réseau ado ussellois
- Comité de pilotage Plateforme ISTF interdépartemental
- Comité de pilotage Médiation familiale et Espace de Rencontre
- PDALPDHPD
- Conseil d'Administration des Groupes d'Entraide Mutuelles (Parrainage GEM)
- Participation AG UNAF
- Journées interrégionales : Unaf/Présidents/Directeurs, réunions nationales Unaf/Présidents, Unaf/Directeurs, réunions Présidents/Directeurs
- Groupes de travail nationaux Médiation familiale et Espaces de Rencontre
- Commission Droit Au Logement Opposable
- Réseau d'Ecoute et d'Appui Aux Parents : expert parentalité
- Coordination Départementale de l'action Lire et Faire Lire
- Journée des Directeurs Unaf
- Ateliers référents associatifs
- Protocole traitement des documents avec les archives départementales
- CCAS de Tulle : Commission de coordination des aides
- CVS dans les établissements pour personnes handicapées
- FENAMEF/FFER (Fédération Française des Espaces de Rencontre)
- Participation à la CLIR à la préfecture.
- Groupe de travail ADAPEI soutien aux aidants
- Réseaux locaux d'aide aux aidants.
- Animation de la commission départementale parentalité des services aux familles.
- Commission des attributions des aides de la ville de Tulle
- Conseil d'Administration de la Maison de soie (dispositif départemental d'accompagnement des auteurs et victimes des violences conjugales)
- Conseil d'Administration de la Fédération Française des Espaces de Rencontres
- Réseaux locaux d'aide aux aidants.

OO► La Représentation dans les organismes publics ou parapublics

L'UDAF19 s'attache à choisir des représentants adhérents à une association familiale et impliqués.

Dans les secteurs de Grands Equilibres Economiques et Sociaux

- Caisse d'Allocations Familiales :
Titulaires : Mesdames Marie Claude CARLAT et Kelly PIQUE, Messieurs Jean Baptiste PATIER et Christophe GILLE
Suppléants : Madame Isabelle FIALIP et Monsieur Charles Marie CHEVRE
- Caisse Primaire d'Assurance Maladie :
Titulaire : Monsieur William ASQUIN
Suppléante : Madame Marie Claude CARLAT
- Mutualité Sociale Agricole :
Monsieur Bruno VERDENAL
- Conseil Départemental d'Insertion
- ADAPAC :
Monsieur Jean MIGINIAC
- Commission Départementale Schéma des services aux familles
- 35 représentants dans les Centres Communaux et Intercommunaux d'Action Sociale.

A noter que dans les Conseils d'Administration de la Caisse d'Allocations Familiales et de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie ont été renouvelés en 2022.

► Représentants dans les CCAS et les CIAS

Le département de la Corrèze compte **25** communes de plus de 1500 habitants pour lesquelles le CCAS est obligatoire. L'Udaf19 a pu désigner 23 représentants pour ces communes et a pu répondre à la sollicitation de 9 autres communes. L'Udaf est également représentée au sein de **3 CIAS** (Midi Corrèzien, Argentat, Uzerche).

Soit **35 représentants** désignés au total pour les CCAS et les CIAS.

Pour chacun de ces représentants, l'adhésion à une association familiale a été vérifiée ou sollicitée le cas échéant.



■ Représentants des familles dans les CCAS

Dans les secteurs de l'Habitat et du Cadre de Vie

- Office public de l'Habitat d'Egletons : Madame Marie Claude CARLAT
- OPH Corrèze Habitat : Madame Marie Françoise COCHET
- ADIL : Monsieur Jean MIGINIAC
- Commission de coordination des actions de prévention des expulsions locatives (CAPEX)
- Commission Départementale pour l'Amélioration de l'Habitat
- PACT devenu SOLIHA.

Dans le secteur Vie Quotidienne

- Centre Hospitalier Pays d'Eygurande : Madame Anne Marie BAUBIL
- Centre Hospitalier du Pays de Tulle : Madame Marie Claude CARLAT (titulaire) Madame BAUBIL (suppléante)
- Centre Hospitalier Jean Marie DAUZIER à Cornil : Madame Marie Françoise COCHET
- GCS Pôle de Santé Haute Corrèze : Monsieur Jean MIGINIAC
- Clinique Saint Germain : Madame Jacqueline EMERIT
- Association HAD Relais Santé ONCORESE à Brive : Madame Renée CHAMP
- Commission Départementale des Transports Taxis et Voitures de petite remise
- Commission locale des transports publics particuliers de personnes
- Commission Départementale de la Sécurité Routière : Monsieur Jean MIGINIAC
- Commission Consultative des Services Publics Locaux
- URASS Nouvelle Aquitaine
- Conférence Régionale de Santé
- Conseil d'Administration du Groupement Régional de Santé Publique
- Conférence de santé et l'autonomie du Limousin
- Conseil territorial de santé au niveau départemental
- CREAL (Enfance et adolescence inadaptée du Limousin).

Dans le secteur Psychologie Sociologie et Droit des Familles

- Commission d'Agrément en vue d'Adoption
- Conseil de Famille Pupilles de l'Etat
- Conseil Départemental d'Accès au Droit.

Dans d'autres secteurs

- Jury pour la délivrance de diplômes dans le domaine funéraire
- Commission des Prix Brouilhet Marbouty
- Centre du Glandier
- Association Tulle Solidarité
- AMIS 19
- TRAMPOLINE 19
- Groupes d'entraide mutuelle troubles psychiques de Tulle, Brive et Ussel
- Médaille de l'enfance et de la famille



Le 27 septembre 2022,
une soirée a été consacrée aux
représentants des familles. Ils
étaient tous invités, quel que soit le
type de représentation exercé, à
venir échanger sur leur mission et
partager un moment convivial.

*Etre représentant des
familles*

S'ENGAGER, POURQUOI ?
COMMENT ?



L'Union Départementale des Associations Familiales
vous invite à échanger sur votre mission de représentant

○○○► Participation aux journées nationales, régionales et départementales

- Bilan national Lire et Faire Lire Paris
- Assemblée Générale UNAF
- Assemblée Générale URAF Nouvelle Aquitaine
- Rencontre des Présidents et Directeurs UDAF
- Rencontre Directeurs UDAF
- Rencontre Inter région Présidents et Directeurs

- Journée des représentants dans les CAF
- Journées Médiation Familiale et Espace de Rencontre

○○○○▶ Agenda de la Présidente

La Présidente a participé à plusieurs rencontres nationales et interrégionales et participe aux travaux de l'Union Régionale des Associations Familiales Nouvelle Aquitaine dont elle est la Présidente.

En outre, elle représente l'UDAF aux diverses manifestations auxquelles nous sommes conviés par les associations adhérentes et les partenaires.

Elle représente également les familles dans de nombreuses instances. (CAF, Commission des Usagers, CCAS...)

Elle rencontre chaque association faisant candidature d'adhésion à l'Udaf et participe à des forums, ainsi en 2022, le carrefour des collectivités locales.

Elle est présente à minima une demi-journée par semaine dans les locaux de l'Udaf, hors réunions de bureau, conseil d'administration et commissions, conférence des mouvements et cérémonie des vœux.



Elle a rencontré Monsieur le Préfet, Etienne DESPLANQUES, le 20 octobre 2022.

Elle rencontre également les élus.

Elle a ainsi rencontré les députés, Madame Frédérique MEUNIER le 20 septembre 2022 et Monsieur Francis DUBOIS le 23 septembre 2022.

Elle leur a présenté les axes politiques que souhaite défendre l'Udaf de la Corrèze, après que ces thèmes aient été validés en conseil d'administration.



Améliorer la prévention santé et l'accès aux soins pour les familles, mieux prendre en charge le handicap



Défendre le pouvoir d'achat des familles



L'Union Départementale des Associations Familiales de la Corrèze milite pour :

Aider les familles à faire face au vieillissement et à la perte d'autonomie



Soutenir les parents pour mieux protéger les enfants

La Présidente est aussi **ambassadrice des services** de l'Udaf. Le 26 mars 2022, elle est intervenue lors de la **rencontre des Présidents d'Udaf** afin de présenter le dispositif des parcours de reliance.



Au total, elle a assuré **560 heures de bénévolat** pour représenter les familles auprès des organismes et des partenaires.

Les membres du Conseil d'Administration ont également assuré **417 heures** de bénévolat pour les réunions statutaires et les commissions internes.

Hors réunions statutaires, les représentants des familles ont assuré plus de **450 heures de bénévolat**.

Les bénévoles Lire et Faire Lire ont permis environ **5200 heures** de lecture auprès des enfants.

Les bénévoles Répît Sac à Dos ont réalisé **528 heures** de présence humaine à domicile.

Soit au total : 6580 heures de bénévolat.

Ces heures de bénévolat ont été valorisées au SMIC horaire sur lequel a été appliqué le taux de charges sociales de la structure, ce qui représente **93 197 euros**.

II – LES SERVICES

La mise en place des services de l'UDAF répond à la troisième mission confiée à l'UDAF par l'Etat :

« gérer tout service d'intérêt familial dont les pouvoirs publics estimeront devoir lui confier la charge », Art 3, Code de l'action Sociale et des familles.

Les services de l'UDAF ont été mis en place en général à la demande des pouvoirs publics mais aussi en réponse à des attentes et besoins exprimés.

Ils reçoivent pour ce faire, des financements publics.

Le 18 octobre 2022, a eu lieu la première **remise de médaille du travail** de l'histoire de l'Udaf 19.

13 salariés avec minimum 20 ans d'ancienneté ont été médaillés. (6 pour célébrer les 30 ans d'ancienneté – 7 pour célébrer les 20 ans).



L'UDAF s'attache à rechercher l'amélioration constante de la qualité dans le cadre d'un budget qui lui est alloué.

La démarche qualité au sein de l'UDAF de la Corrèze est endogène : « qui prend naissance à l'intérieur d'un corps, d'un organisme, d'une société, qui est dû à une cause interne ».

La démarche est partagée par l'ensemble de l'équipe d'encadrement auprès des services respectifs.

Evolution de la démarche d'Amélioration Continue de la Qualité en 2022

1. Révision des procédures

Les procédures du service MJPM sont en cours de révision. Sur l'année 2022, deux procédures ont été actualisées. Pour l'année 2023, le calendrier est plus soutenu et permettra une révision plus large des procédures MJPM.

2. Calendrier COTECH – COPIL

Sur l'année 2022, il n'y a pas de Comité Technique ni de Comité de Pilotage. Le dernier COTECH a eu lieu en janvier 2023. Un COPIL sera programmé en fin d'année afin de faire un état de l'avancée des différents travaux.

3. Nouvelle démarche d'évaluation

En 2022, la démarche d'évaluation des ESSMS a grandement évolué. L'Agence Régionale de Santé a publié en mars 2022 le nouveau référentiel d'évaluation des ESSMS.

Ainsi, le calendrier d'évaluation des services est maintenant « simplifié ». Une seule évaluation est à prévoir et doit avoir lieu de façon quinquennale. Elle est réalisée par un évaluateur externe, un projet mutualisé avec l'URAF Nouvelle Aquitaine est en cours.

Cette évaluation est réalisée en trois chapitres, et trois méthodes d'évaluation et neufs thématiques.

Les chapitres :

- La personne ;
- Les professionnels ;
- L'ESSMS.

Les méthodes d'évaluation :

- Accompagné traceur : analyse de l'accompagnement des personnes accompagnés ;
- Traceur cible : entretiens avec les professionnels ;
- Audit Système : évaluation de l'organisation de l'ESSMS.

Les thématiques évaluées :

- Bienveillance et éthique ;
- Droits de la personne accompagnée ;
- Expression et participation de la personne accompagnée ;
- Co-construction et personnalisation du projet d'accompagnement ;
- Accompagnement à l'autonomie ;
- Accompagnement à la santé ;
- Continuité et fluidité de parcours ;
- Politique ressources humaines ;
- Démarche qualité et gestion des risques.

Au total, 157 critères sont évalués au cours de cette démarche.

Lors des années sans évaluation, les établissements ont la possibilité de réaliser des « auto-évaluation » afin de pouvoir réajuster certaines pratiques dans le but de répondre aux critères de l'évaluation.

L'UDAF est en construction de sa démarche d'auto-évaluation et réalise une veille sur les prestataires externes afin de mutualiser les coûts avec les UDAF de la Nouvelle-Aquitaine.

La prochaine évaluation de l'UDAF aura lieu en 2025.

Reconnaissance du droit des personnes et des usagers

Groupe de parole des majeurs protégés

Il s'est réuni le 30 juin 2022.

Soutien aux professionnels de l'institution

L'association s'efforce de proposer des conditions de travail optimales aux professionnels, elle est lieu de formation et offre des possibilités d'évolution. En permettant aux professionnelles d'accéder à des outils adaptés pour exercer leurs fonctions, elle contribue à un meilleur accompagnement des bénéficiaires des services.

ÊTRE SALARIÉ À L'UDAF19

Avantages

- * Mobilité Interne
- * CSE (chèques cadhocs)
- * Activités diverses (Zen au boulot, Les p'tits dej' de l'UDAF)
- * Prise en charge à 50% des abonnements transports pour venir travailler
- * Accès micro-crédit et programme locatif (Partenariat avec Action Logement)
- * 200€ disponibles chaque année pour des loisirs (CSE)
- * Mutuelle d'entreprise prise en charge à 60% par l'employeur
Taux de remboursement intéressants
- * Une journée de télétravail par semaine (NAO 2021)
- * Entre 39 et 54 jours de congés / an En fonction du poste et de l'ancienneté

Moyens mis à disposition

- * Véhicules de service - Equipement téléphonie et numérique
- * Intranet (informations et communication)
- * Une psychologue du travail
- * Accès à la formation
- * Salles de repos
- * Locaux ergonomiques et agréables



ZEN AU BOULOT



SALLES



DE REPOS



Ainsi, le travail engagé par les ressources humaines a un impact sur la qualité même des services.

B Ressources Humaines



En 2022 l'UDAF compte **71 salariés** ainsi que **4 contrats aidés** et **1 volontaire en mission de service civique**. Elle a accueilli **8 stagiaires** (2 sur le pôle juridique et patrimonial, 3 sur le pôle institution et services généraux, 1 au pôle budget, 2 sur le service mandataires judiciaires à la protection des majeurs).

1. Recrutement



*Sont exclus de ces données, les offres d'emplois pour remplacement.

Sur l'année 2022, 13 postes ont été proposés à la fois en interne et en externe. Deux recrutements en interne ont été réalisés (Intervenant social pôle budget – Assistante Tutélaire). Deux contrats d'apprentissage ont été pérennisés en septembre 2022 (Communication – Ressources Humaines).

2. Clause d'insertion sociale – MASP 2

Dans le cadre du marché des MASP 2 du Conseil Départemental, une clause d'insertion sociale avait été intégrée sur la durée du contrat, à hauteur de 400 heures.

En 2022, le marché a généré 3 251 heures de travail au titre de l'insertion sur 400 heures prévues sur sa durée totale (2020-2024).

Dans le cadre de la consultation des entreprises pour le marché des MASP 2 du Conseil départemental de la Corrèze, une clause d'insertion sociale a été intégrée à hauteur de 400 heures.

Prévue par le Code de la commande publique, la clause sociale exige des entreprises attributaires de réserver un volume d'heures de travail à des personnes considérées comme prioritaires au regard des politiques de l'emploi.

3. Refonte du format des offres d'emplois

Les offres d'emplois ont été repensées depuis décembre 2022. Ces dernières se veulent visuellement plus simples à la lecture et plus dans l'air du temps. L'attractivité visuelle d'une offre d'emploi peut jouer un rôle majeur dans l'image que l'UDAF renvoie en externe.

4. Indicateurs sociaux sur l'absentéisme

 Udaf Corrèze UNIS POUR LES FAMILLES	2020	2021	2022
TAUX D'ABSENTEISME GLOBALE	13.52%	11.67 %	8.69 %
NOMBRE DE JOURS D'ABSENCE	1 650	1 663	1 298
TAUX ABS MALADIE	8.87 %	8.03 %	7.79 %
TAUX ABS AT	3.16 %	2.51 %	0.09 %

Ces données sont issues de la Base de Données Économiques, Sociales et Environnementales (BDESE). Il est important de constater une baisse significative des différents indicateurs. Une tendance similaire se dégage sur l'année 2023.

5. Organisation de temps conviviaux



➔ PROJETS 2023

- ➔ Développer des événements « Team Bulding » et des séminaires pour les salariés afin de cultiver davantage les valeurs communes.
- ➔ Revitalisation des fiches de fonction.

C

DIALOGUE SOCIAL ET PREVENTION DES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

L'Udaf de la Corrèze est engagée dans une démarche de dialogue social et une démarche de prévention des risques psychosociaux.

En 2022 :

- Le Comité Social et Économique s'est réuni **8 fois**, soit deux réunions de plus que l'obligation légale.
- Plusieurs évolutions en entreprise liées à la Négociation Annuelle Obligatoire ont été réalisées : La NAO 2020 a prévu l'extension du télétravail à l'ensemble des collaborateurs de l'UDAF 19. Cette disposition est entrée en vigueur en septembre 2021.
- 2 accords d'entreprise ont été signés.
- **Mise en place du plan de prévention des Risques Psychosociaux :**
Le Plan de Prévention des Risques Psycho-sociaux a été présenté en réunion CSE le 09 mars 2021. Il a été suivi d'une réunion de mise en place d'espaces de discussion au travail le 14 septembre 2021. La médecine du travail « AIST 19 », a accompagné l'UDAF de la Corrèze dans cette démarche. Les groupes de discussions ont débutés le 01 février 2022 et se sont achevés le 31 mars 2022. Une analyse complète et des préconisations ont été remis à l'Association par l'AIST 19 le 15 septembre 2022. Des espaces de discussion au travail ont été mis en place sur l'année 2023.
- 8 stagiaires ont été accueillis.
- Formations faites par service :
 - Service de Protection des majeurs : 3
 - Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé : 1
 - Encadrement Direction : 3
 - Services Généraux : 7
 - Espace de Rencontre : 1
 - Médiation Familiale : 2
 - Comptabilité : 1

D

REGLEMENT GENERAL DE LA PROTECTION DES DONNEES SERVICES

Conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD), entré en vigueur en mai 2018, l'Udaf de la Corrèze a procédé à la désignation de son délégué de la protection des données (Madame BEYTOUT) auprès de la CNIL.

Formation certifiante DPO avec « Ressourcial » pour mise en œuvre des registres de traitement.

E ENGAGEMENT DE L'UDAF19 DANS LA RESPONSABILITE SOCIALE DES ORGANISATIONS.

L'Udaf a tenu à faire apparaître cet engagement dans son projet associatif 2020-2024.

L'Udaf de la Corrèze mène une réflexion sur l'impact de ses différents services et actions pour les associations et les familles quant à leurs conséquences sociales et environnementales.

Elle a ainsi la volonté d'instaurer :

- Une solidarité efficiente de l'Udaf vers ses associations
- Une solidarité efficiente entre ses associations adhérentes
- Mais également une solidarité vis-à-vis d'actions menées par d'autres associations.

Elle souhaite mettre en œuvre les actions suivantes :

Impact environnemental de la structure :

- Procédure d'archivage afin de limiter le papier :
En salle d'archives sont stockés les cartons provenant de l'ensilage-archivage des armoires mandataires
Impact : Cela permet de fortement diminuer le stockage de papier, un traitement renforcé par voie numérique et donc une forte diminution de la consommation de papier
- Parc de véhicules adaptés afin de diminuer l'émission de Co2 : Un véhicule hybride est intégré au parc de véhicule
- Equipements des locaux afin d'engendrer des économies d'énergie
- Achats responsables en circuit court.

Responsabilité sociale :

▶ En interne :

- Management bienveillant, bien-être au travail : application de la charte managériale
- Équilibre vie professionnelle, vie familiale : un accord télétravail a été élaboré
- Favoriser la formation en formation continue, l'apprentissage, les contrats de formation, favoriser les stages...

▶ En externe :

- Favoriser le don de matériel amorti aux associations adhérentes et caritatives
- Participation à des actions solidaires locales.

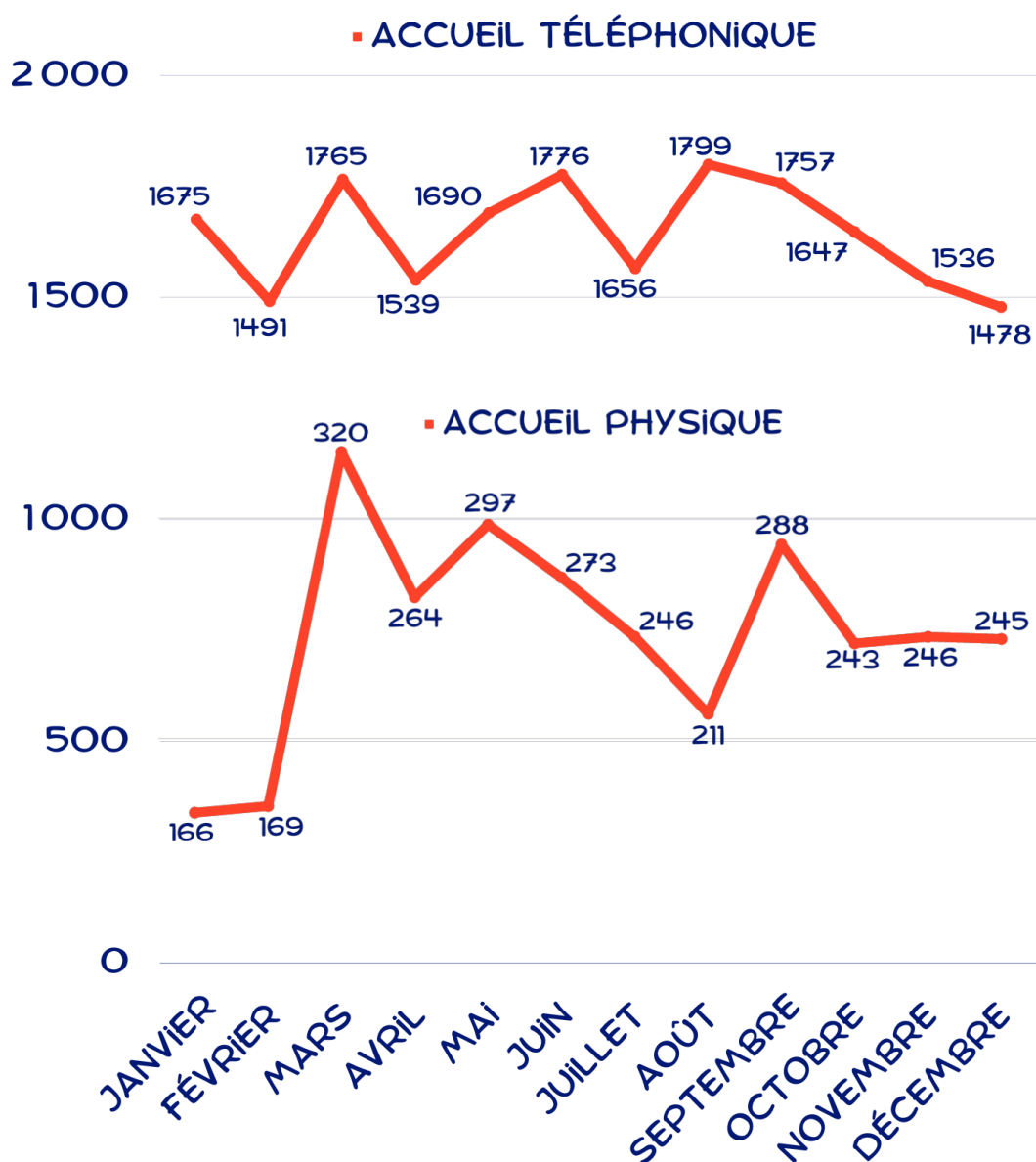


➔ PROJETS 2023

- Transformation du parc auto en GPL
- Poursuivre les achats auprès des acteurs locaux
- Poursuivre la dématérialisation des envois postaux.

F LES SERVICES

En 2022, l'UDAF a accueilli (hors accueil dans les permanences extérieures au siège de l'UDAF) 2968 personnes et elle a réceptionné 19 809 appels.



Service Institution Familiale



Ce service a pour objet la mise en œuvre des obligations statutaires inhérentes au bon fonctionnement de l'institution : préparation, convocation, compte-rendu, des diverses réunions des organes qui composent l'UDAF : Assemblée Générale, Bureau et Conseil d'Administration.

Il est, de ce fait, l'interlocuteur privilégié des associations adhérentes, des représentants et des partenaires associatifs et institutionnels de l'UDAF. Le service fait le lien entre le conseil d'administration, les associations adhérentes et les différents services.

Il a ainsi pour mission de suivre et de préparer les contrôles quant au fonctionnement de l'Union :

- Suivi des associations et fédérations adhérentes (contrôle des listes d'adhérents) ;
- Préparation des nominations de nos représentants et suivi des représentations ainsi que toutes les activités utiles et nécessaires à l'accomplissement des missions de représentation de l'UDAF ;
- Préparation et rédaction du rapport d'activité ;
- Mise en œuvre et suivi du plan de développement de la vie associative ;
- Relations et soutien aux associations familiales adhérentes ;
- Organisation matérielle et administrative des réunions du Bureau, du Conseil d'Administration, de l'Assemblée Générale et des différentes commissions et groupes de travail ;
- Suivi des actions liées à la convention d'objectifs signée avec l'UNAF ;
- Fonds spécial : répartition aux associations.

➤ La vie de l'Union

L'UDAF est une union d'associations et de mouvements (nos adhérents).

Elle s'inscrit également dans un réseau de partenaires :

- Soit directement par une participation active,
- Soit par les actions menées sur le territoire, par exemple avec la Ligue de l'Enseignement pour « Lire et faire lire » ou les actions parentalité,
- Soit grâce aux services qu'elle a mis en place.

Elle favorise également des actions en commun entre ses adhérents en assurant la coordination.

Ce travail en réseau a pour objectif de collecter des données sur la vie des familles dans leur diversité pour alimenter nos travaux internes (commissions) et mieux assurer nos représentations.

➤ La fonction d'Observatoire des familles

Nos services constituent un lieu d'observation des difficultés rencontrées par les familles.

Nos représentations contribuent, elles aussi, à fournir un certain nombre d'informations sur la vie des familles en Corrèze. A titre d'exemple, afin d'apporter une réponse adaptée à des difficultés de logement l'Udaf19 a travaillé sur le projet d'une maison relais.

- Observatoire des familles des majeurs protégés : L'UDAF participe depuis sa mise en place par l'UNAF.
- Observatoire régional et départemental des familles : les enquêtes réalisées donnent une photographie des familles de la région avec une thématique donnée.

➤ Le développement de l'action familiale et de la vie associative

Aide aux associations

- Accueil : mise à disposition de matériel et de locaux : plusieurs associations utilisent régulièrement les salles de réunion ou de permanence. L'Udaf cède du matériel de bureautique à ses associations adhérentes lors de leur renouvellement.

Ainsi en 2022, l'Udaf a fourni :

- Aide financière : grâce à la répartition entre les associations et les fédérations adhérentes de 10% du fonds spécial.
- Gestion des listes d'adhérents : l'UDAF gère les listes d'adhérents des associations avec le logiciel ADHELIS qui a été conçu dans le respect du Code de l'Action Sociale et des Familles. Une formation pour l'utilisation de ce logiciel est proposée aux associations.
- Communication : Elle peut aussi aider à l'élaboration d'outils de communication et faciliter leur diffusion au sein du réseau et sur les réseaux sociaux. Elle propose une page dédiée à chaque association sur son site internet.
- Formations : elle peut proposer, à la demande et selon ses compétences, des formations aux associations.
- RGPD (Règlementation Générale de la Protection des Données) : transmission de méthode.

Rencontres et interpellations

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> • Rencontre avec la Préfète afin de lui présenter les différents services aux familles • Rencontre avec le Directeur de la DDETSPP • Rencontre avec le représentant de la DRETSPP • Rencontre avec la DDETSPP • Rencontre avec les juges des tutelles et procureurs • Rencontre avec l'ARS • Rencontre avec les services de l'ASE et le directeur DAFSI • Rencontre avec le maire de Tulle et Brive • Rencontre avec le Président et Directeur de la CAF • Rencontre avec le centre hospitalier d'Eygurande et le centre hospitalier psychiatrique de Brive | <ul style="list-style-type: none"> • Rencontre avec les juges du contentieux et de la protection • Rencontre avec le Service Pénitentiaire d'Insertion et de Probation • Rencontre avec les associations caritatives • UNAF • Centres Socio Culturels • Fédération des Espaces de rencontres/Unaf • Rencontres avec des associations : ARAVIC (pour la mise à disposition des services de l'Udaf aux victimes) ALSEA, ADPJJ, Providence, Potentiels... |
|--|---|



Gestions des représentations

L'UDAF, par le biais de son Conseil d'Administration et de son réseau associatif, assure le renouvellement ou la désignation de ses représentants dans les instances locales.

Le secrétariat du Service de la Médaille de l'enfance et de la Famille et du Prix Brouilhet Marbouty

Comme prévu dans les textes, le service de l'institution assure le secrétariat de la Commission Départementale de la Médaille de l'enfance et de la Famille présidée par le Préfet.

L'Udaf a instruit 3 dossiers de médailles en 2022.

La Présidente a accompagné une médaillée de la promotion 2021 à l'Élysée, le 16 mars 2022.

Elle assure également le secrétariat du prix Brouilhet Marbouty, remis par le département (prix spécifique en Corrèze).



Liens associatifs

Deux nouvelles associations ont intégré le réseau UDAF19 :

Le conseil d'administration a validé les demandes d'adhésion de deux nouvelles associations en 2022 : l'Association Groupe des Aphasiques Corrèziens dont le siège est à Tulle et l'Association Effet Papillon dont le siège est à Bilhac.

• **Mise en réseau** : L'UDAF a travaillé sur une mise en réseau des associations adhérentes afin de leur permettre de se rencontrer, de faire connaître les actions de chacune et de réaliser des projets en commun.

Une conférence des mouvements a ainsi été organisée en mars 2022.

Elle a également été l'occasion de solliciter des associations familiales non encore adhérentes pour leur faire connaître le réseau.

L'intervention d'un développeur web et communication depuis septembre 2022 permet aussi de proposer une meilleure mise en valeur des actions portées par les associations adhérentes et partenaires.

Développement associatif et projet associatif

Depuis 2014, l'UNAF et le réseau des UDAF ont démarré un chantier d'envergure : le développement associatif.

Celui-ci a pour objectif de développer la fonction des UDAF au sein des départements. Si la principale mission de l'UDAF est la représentation des familles sur son territoire, elle doit également accompagner et apporter un soutien à ses associations adhérentes.

Pour ce faire, chaque UDAF travaille sur son département au développement de l'animation de ce réseau afin d'offrir les services dont chaque association peut avoir besoin. Le développement associatif tend également à développer l'adhésion de nouvelles associations. **Ainsi, toute association familiale dont les statuts sont conformes au Code de l'Action Sociale et des Familles peut rejoindre l'UDAF en tant qu'adhérent. Elles peuvent également être membre associé.**

Un plan local de développement associatif impulsé par l'UNAF

L'UDAF 19, en tant qu'union d'associations, a vocation à promouvoir et encourager toute initiative visant à l'amélioration des conditions de vie des familles du département portées par son réseau. De ce fait, elle entend accompagner ses adhérents, s'ouvrir plus largement afin de mieux percevoir les besoins des familles du département et ainsi être à même de les représenter.

C'est à ce titre que, depuis 2016, l'Udaf19 a engagé un vaste chantier de développement associatif.

L'objet de cette démarche est de soutenir nos associations adhérentes dans leur propre développement et de s'ouvrir à de nouvelles collaborations. Nous affirmons, en effet, que l'association est par excellence un lieu d'exercice de la citoyenneté et le bénévolat associatif un élément essentiel de cet engagement.

Considérant que le mouvement associatif constitue une réelle force de proposition grâce à sa capacité d'innovation, il nous paraît nécessaire de valoriser cette action collective qui permet l'expression des citoyens, l'émergence de projets et leur réalisation.

En favorisant le développement d'associations existantes, en facilitant la mise en place de nouvelles et en les multipliant par leur nombre et leur nature, l'UDAF renforcera son réseau et sera en capacité de porter leurs attentes et leurs besoins auprès des pouvoirs publics en proposant des solutions innovantes.

Notre développement associatif étant indissociable de celui de nos associations adhérentes, nous leur proposons de les y associer et de mettre à leur disposition les différents outils conçus par notre réseau national.

L'UDAF19, lors de la révision de son **projet associatif** en 2020, s'est fixée pour objectifs :

- PROSPECTER
- ACCUEILLIR
- ANIMER
- SOUTENIR

Le projet associatif est à disposition sur le site : www.udaf19.fr.

Il a ajouté le soutien aux associations comme axe fort. Il a intégré une charte managériale et le principe de responsabilité sociale des associations.

REPIT SAC A DOS



Offrir du
temps

► Cette action départementale de soutien aux aidants familiaux est pilotée par l'Udaf et gratuite pour les familles. Elle propose aux aidants de prendre quelques moments de répit pendant qu'un bénévole assure une présence humaine à domicile auprès de leur proche dépendant.

► Une action partenariale forte : Conseil Départemental, CARSAT, MSA, Instances de coordination de l'autonomie, plateformes de répit, APF France Handicap, France Alzheimer Corrèze, UNAFAM délégation Corrèze, ADAPEI, Fil des aidants, Ecoute et Soutien, Ligue Contre Le Cancer et bénévoles.

Le comité de pilotage s'est réuni le **6 mai 2022**. Six partenaires (Conseil Départemental, MSA, Plateforme d'Accompagnement et de Répit des Aidants, ADAPEI, Ecoute et Soutien, Instances de Coordinations de l'autonomie) et une bénévole de l'action Répit Sac à Dos étaient présents pour échanger.

En 2022, le réseau comptait **11 bénévoles**.

Chacun de ces bénévoles s'engage à assurer des présences au domicile d'un ou plusieurs aidants à un rythme qui est défini en fonction de ses disponibilités et des besoins de l'aidant. Ils apportent également une écoute aux aidants et à leurs proches.

Une volontaire en mission de service civique est également intervenue à compter d'octobre 2022 (sa mission se poursuit jusqu'en juin 2023).

Les bénévoles ont permis d'assurer **528 heures de répit**, hors intervention de la volontaire en mission de service civique qui a assuré en plus **96 heures** de présence à domicile pour 54 visites. **Au total, cela représente 624 heures de présence à domicile au cours de 255 visites chez 25 aidants.**

► Accompagnement des bénévoles

- Cinq séances d'analyse de la pratique ont été proposées à Tulle avec l'intervention d'une psychologue issue de l'association Ecoute et Soutien.
- Les bénévoles et la volontaire en mission de service civique ont également pu participer aux quatre ateliers (quatre demi-journées de formation) proposés par l'association France Alzheimer Corrèze qui offre gratuitement ces temps pour accompagner les bénévoles.

► Communication

- Répit Sac à Dos était présent lors des forums des associations de Tulle, Brive, Ussel et Egletons.
- Présentation de l'action lors de plusieurs journées organisées par les Instances de Coordination de l'autonomie : le 23 juin 2022 à Malemort, lors de la journée Alzheimer organisée par l'ICA de Seilhac le 4 octobre 2022, le 20 septembre 2022 à Meyssac.

► Travail partenarial

Outre le travail mené dans le cadre du comité de pilotage de l'action, l'Udaf participe aux réseaux locaux d'aide aux aidants initiés par le Conseil Départemental et pilotés par les EHPAD.

L'Udaf s'investit également dans le comité de pilotage de l'ADAPEI pour le développement de la plateforme HOLÀ, lieu dédié aux aidants familiaux.

Lire et Faire Lire



Donner
le goût
de lire

Lire et Faire Lire est une association nationale de solidarité intergénérationnelle et de lutte contre l'illettrisme par le plaisir du partage. Des bénévoles de plus de 50 ans offrent des séances de lectures à des petits groupes d'enfants pour leur donner le goût de lire.

En Corrèze, l'Udaf et la ligue de l'enseignement travaillent en partenariat pour développer cette action.



Vous pouvez retrouver l'action Lire et Faire Lire sur Instagram et Facebook.

► L'Action en 2022

L'action comptait **107 bénévoles**, (contre **68 bénévoles** en 2021).

Le réseau Corrèzien retrouve un nombre de bénévoles similaire à la période pré-covid et continue de se développer.

Les bénévoles connaissent le dispositif par le bouche à oreille, la participation aux salons littéraires (foire du livre de Brive notamment), aux forums des associations (Tulle, Brive, Egletons et Ussel) et aux salons spécialisés destinés aux seniors. Les partenaires sont également source d'orientation.

102 structures ont accueilli l'action en 2022, contre **36** structures en 2021 (Lire et Faire se déployait dans 90 structures avant l'interruption de l'activité pour raison sanitaire).



Cette progression a permis de toucher toujours plus d'enfants avec une estimation de près de **5200 heures de lectures offertes aux enfants**.

Lire Ensemble

Accès à la
lecture pour
tous

L'Udaf de la Corrèze a décidé de déployer un dispositif à l'attention des personnes en situation de vulnérabilité : « Lire Ensemble ».

En 2022, elle a participé aux groupes de travail pilotés par l'UNAF pour élaborer le cadre de cette action, créer une charte pour les bénévoles et une convention de partenariat.

Le projet a été finalisé en 2022 et il a été proposé de l'intégrer aux actions de la convention d'objectifs financées par la part 2 du fonds spécial, en complément de l'action Lire et Faire Lire.



Lire Ensemble a pour objectif de permettre l'accès à la lecture pour tous, de lutter contre l'isolement des personnes en situation de vulnérabilité, de créer du lien social et de faire vivre la solidarité. Il propose une action de proximité, en s'appuyant sur un réseau de bénévoles qui anime des séances de lecture.

Les séances de lecture peuvent être proposées **à domicile** ou **dans les établissements** qui accompagnent des personnes vulnérables, y compris les enfants. Dans le cas des structures accueillantes, les séances seront proposées et coconstruites avec elles afin de répondre aux besoins et spécificités des personnes accompagnées. Les bénévoles pourront proposer des lectures à de petits groupes de résidents, de patients, comme intervenir en chambre pour des séances de lectures individuelles.

L'Udaf de la Corrèze s'est engagée dans ce projet de lecture, car il permet une action solidaire auprès d'un autre public que celui des enfants ciblés par l'action Lire et Faire Lire. Cette action permet également de ne pas se restreindre aux bénévoles de plus de 50 ans.

Dans un premier temps, des courriers d'information ont été adressés à chaque EHPAD du département pour un déploiement à partir de janvier 2023. Ces structures d'accueil ont été ciblées, car elles faisaient l'objet de demandes de la part des bénévoles rencontrés lors des forums des associations et des salons spécialisés auxquels participe l'Udaf19.

Des intervenants ont été recherchés pour organiser des formations en 2023 pour les premiers bénévoles.

Formations des bénévoles

Chaque année, l'Udaf de la Corrèze propose des formations aux bénévoles afin de les accompagner au mieux :

Dans le cadre de l'Action Répét Sac à Dos

La formation des nouveaux bénévoles

5 séances d'analyse de la pratique via la psychologue de l'Association Ecoute et Soutien.

Les ateliers de formation des aidants proposés par l'Association France Alzheimer Corrèze et animés par une bénévole et la psychologue de l'association.

L'invitation à participer à des conférences et journées thématiques ouvertes à tous.

(En 2022, des bénévoles ont participé à la journée AVC organisée par Hemipass, aux conférences thématiques organisées par le Conseil Départemental et à une conférence de France Parkinson).



Dans le cadre de [Lire et faire Lire](#) :

2 formations lecture à voix haute avec Roberte Lamy

Une initiation à la lecture « raconte tapis »

La découverte des albums jeunesse avec les interventions de la Bibliothèque Départementale de Prêt et les librairies partenaires (Chantepages et La Petite Marchande d'histoires)

L'apport cognitif de la lecture à l'enfant avec l'intervenante de Joëlle Turin, formatrice et critique en littérature jeunesse

L'atelier d'échange de pratique : Choix des livres et lecture de texte

L'utilisation des outils numériques avec l'intervenant Daniel Ohin de la Fal19.

Des formations ont été proposées [aux représentants des familles](#) :

Dans le cadre du renouvellement du Conseil d'Administration de la CAF,

Pour les représentants CPAM qui ont pris leur fonction en avril 2022

Aux représentants des usagers dans les établissements de santé via L'URASS Nouvelle Aquitaine à la suite du renouvellement fin 2022.

Communication

Le travail engagé en 2021 pour accentuer la communication sur les réseaux sociaux s'est intensifié en 2022.

L'embauche d'un chargé de communication a permis **210** publications, ce qui a eu un impact fort sur la visibilité de l'Udaf19.

Nombre de publications
soit une hausse de 33 %

4903

Visites sur la page Facebook
soit une hausse 302 %

38659

Couvertures de la Page Facebook
soit une hausse de 41 %

119

Nouvelles mentions J'aime
de la Page Facebook
soit une hausse 38 %

697

Followers actuellement

12024

Visites en 2022



Volonté d'être présent
sur d'autres réseaux sociaux Youtube
et prochainement Instagram (en étude)



Organiser des événements interne
Défi Inter UDAF
29 participants (chic & choc)



Mise à jour des plaquettes
des différents services

➡ PROJETS 2023

Développement associatif

- ➡ Favoriser l'accueil de nouvelles composantes et renforcer l'action de ses membres.
- ➡ Entretiens téléphoniques et rendez-vous de la Présidente de l'Udaf19 avec les associations familiales du département qui ne sont pas encore adhérentes
- ➡ Préparation de la Conférence des Mouvements, avec invitation des associations familiales non adhérentes.
- ➡ Participation aux différents forums du département pour rencontrer les nouvelles associations, mais aussi maintenir le lien avec les adhérents.
- ➡ Participation renforcée aux assemblées générales de nos adhérents par la Présidente ou un administrateur
- ➡ Proposition de formation via le catalogue UNAFOR qui propose des thématiques spécifiques aux associations familiales.

Répit Sac à Dos

- ➔ Remobilisation des bénévoles
- ➔ Participation aux différents forums et salons organisés dans le département
- ➔ Poursuite des séances d'analyse de la pratique
- ➔ Formation aux gestes de premiers secours
- ➔ Formation des nouveaux bénévoles
- ➔ Formation aux pathologies Alzheimer et assimilées
- ➔ Formation AVC avec Hemipass
- ➔ Participation aux conférences organisées par France Parkinson
- ➔ Recrutement d'un nouveau volontaire service civique pour assurer les missions des bénévoles en leur absence
- ➔ Participation à la journée AVC organisée par hémipas
- ➔ Participations aux réseaux locaux d'aide aux aidants du département
- ➔ Travail commun avec l'action Lire ensemble en direction des aidants.

Lire et Faire Lire

- ➔ Poursuite des réunions décentralisées en Haute, Moyenne et Basse Corrèze
- ➔ Formation des nouveaux bénévoles, choix des livres et lectures à voix haute
- ➔ Développement des goûters Lire qui associent les parents aux lectures
- ➔ Journée rencontre auteur associant enfants et bénévoles
- ➔ Sensibilisation aux handicaps des enfants.

Lire Ensemble

- ➔ Poursuite du recrutement de bénévoles
- ➔ Formation des bénévoles (lecture à voix haute, lectures vers des publics spécifiques)
- ➔ Communication auprès des partenaires
- ➔ Développement des lectures en EHPAD
- ➔ Développement des lectures vers d'autres organismes accueillant du public vulnérable
- ➔ Développement des lectures à domicile
- ➔ Sensibilisation aux handicaps des enfants.

Représentants

Proposition de formations mutualisées avec l'Uraf Nouvelle Aquitaine.

Communication

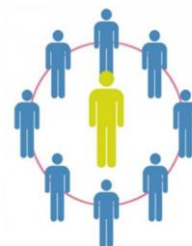
- ➔ Poursuite des publications sur les réseaux sociaux
- ➔ Présentation vidéo du nouveau responsable pôle famille
- ➔ Travail d'amélioration du site internet
- ➔ Réalisation de nouvelles plaquettes pour plusieurs services
- ➔ Mise en valeur des nouveaux arrivants à l'Udaf
- ➔ Création d'une news letter.

Investissement dans le soutien aux aidants familiaux

Au-delà de son action de soutien aux aidants familiaux, Répit Sac à Dos, l'Udaf19 s'engage à poursuivre sa contribution aux divers groupes de travail sur l'aide aux aidants qui sont impulsés par le Conseil Départemental dans les différents territoires du département (11 réseaux) et aux groupes de travail proposés par l'UNAF.

Elle mettra à disposition des professionnels pour animer des ateliers à la plateforme Holà (intervenant de la plateforme ISTF, médiatrice familiale) et tiendra des permanences.

Service Protection des majeurs



1 462 mesures

**dont 752 à domicile et
710 en établissement**

**5 721 comptes
bancaires gérés**

**Soit 39 972 835
euros en gestion**

39 718

factures gérées

Mandat judiciaire

► Ce service relève de la loi 2002-2 du 2 janvier 2002 rénovant le code de l'action sociale et des familles (Article 312-1 du CASF) et l'ensemble des décrets qui en découlent, la loi n°2007-308 du 5 mars 2007 portant réforme de la protection juridique des majeurs, le décret n°2008-1508 du 30 décembre 2008 portant application de la professionnalisation des mandataires judiciaires, l'arrêté de création 2010-1654 du 4 août 2010 autorisant la création (et donc la poursuite) d'un service mandataire judiciaire destiné à exercer des mesures de protection au nombre de 1345 et l'arrêté du 22 septembre 2016 de la DDCSPP portant extension d'autorisation du service mandataire judiciaire à 1681 mesures supplémentaires, soit 336 mesures supplémentaires.

L'Udaf a mis en place ce service à la demande des pouvoirs publics. Elle est agréée en qualité de tuteur aux prestations sociales adultes avec effet au 1^{er} novembre 1988 et a reçu, par convention du 4 octobre 1989, délégation de l'Etat pour gérer les mesures d'Etat.

Dans le cadre de la loi du 5 mars 2017, l'UDAF19 a été habilitée par l'arrêté préfectoral du 29 septembre 2010 portant autorisation de création d'un service de mandataire judiciaire à la protection des majeurs pour 1345 mesures.

Le 22 septembre 2016, l'Udaf a été autorisée, par arrêté, pour une extension de 330 mesures soit 1681 mesures.

Ce service est organisé en 2 pôles regroupant des équipes déléguées judiciaires. Il est supervisé par un directeur des services.

Chaque pôle est animé par un responsable de pôle et est composé de délégués mandataires (au total 26) et d'assistantes tutélaires (11 au total). Les pôles bénéficient également d'un secrétaire archiviste.

Chaque pôle intervient sur Brive, Tulle et Ussel et sur un secteur rural défini et gère toutes les mesures civiles confondues : Tutelles, curatelles, mesures ad'hoc, sauvegardes, mesures d'accompagnement judiciaire).

La sectorisation géographique a aussi pour objectif de favoriser le partenariat avec les différents intervenants, en vue d'une meilleure prise en charge des personnes.

Afin d'assurer au mieux la prise en charge de ces mesures de protection, les équipes de tutelles peuvent s'appuyer sur différents services :

- Le service juridique/patrimonial composé de deux juristes qui accompagnent les délégués mandataires sur :
 - Les aspects patrimoniaux des dossiers : succession, ventes de biens immobiliers....
 - Les aspects contentieux : lorsque les majeurs protégés sont impliqués dans de contentieux amiables ou judiciaires, notamment civil,
 - Les mesures ad'hoc.
- Le service administratif :
 - Une équipe « accueil » en charge de l'accueil physique et téléphonique de niveau 2 du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 puis de 14h00 à 17h00 (sauf le vendredi 16H00) ainsi que la gestion du courrier arrivé et départ,
 - Une équipe informatique : composée de 2 informaticiens,
 - Une équipe d'entretien composée de deux agents.
- Le service comptable prend en charge aussi bien la comptabilité institutionnelle que la comptabilité des tiers Tutelles ainsi que des autres services de l'Udaf.

En 2022, le service a bénéficié de la :

- Mise en place d'un délégué polyvalent
- Mise en place d'un assistant tutélaire polyvalent
- Mise en place de la numérisation du courrier sortant.

CONTEXTE GENERAL

Le schéma régional 2020-2024 précise que la Corrèze est au-dessus de la moyenne régionale quant aux indicateurs suivants :

- Taux personnes protégées pour 1 000 habitants,
- Part des nouvelles mesures confiées à des professionnels,
- Indice vieillissement,
- Taux d'équipement en structure personnes handicapées.

De plus le taux de progression des mesures sur les dernières années a été de 11% en Nouvelle Aquitaine pour 3.5 % sur le reste du territoire national.

La Corrèze observe quant à elle une évolution de 6.3% de taux d'augmentation annuel du nombre de mesures suivi par des professionnels.

L'hypothèse retenue est que cette tendance va continuer sur la période 2020-2024. Une estimation de 1 165 mesures complémentaires en Corrèze sur cette période a été établie.

De plus les orientations du schéma régional indiquent entre autres :

- Favoriser l'accès et le partage de l'information juridique pour sécuriser les pratiques,
- Renforcer les partenariats pour favoriser la coordination des interventions,
- Conforter les formations initiales et continues des MJPM,
- Améliorer la prise en compte de la personne protégée.

L'activité :

Des délégués à la protection des majeurs et assistantes tutélares :

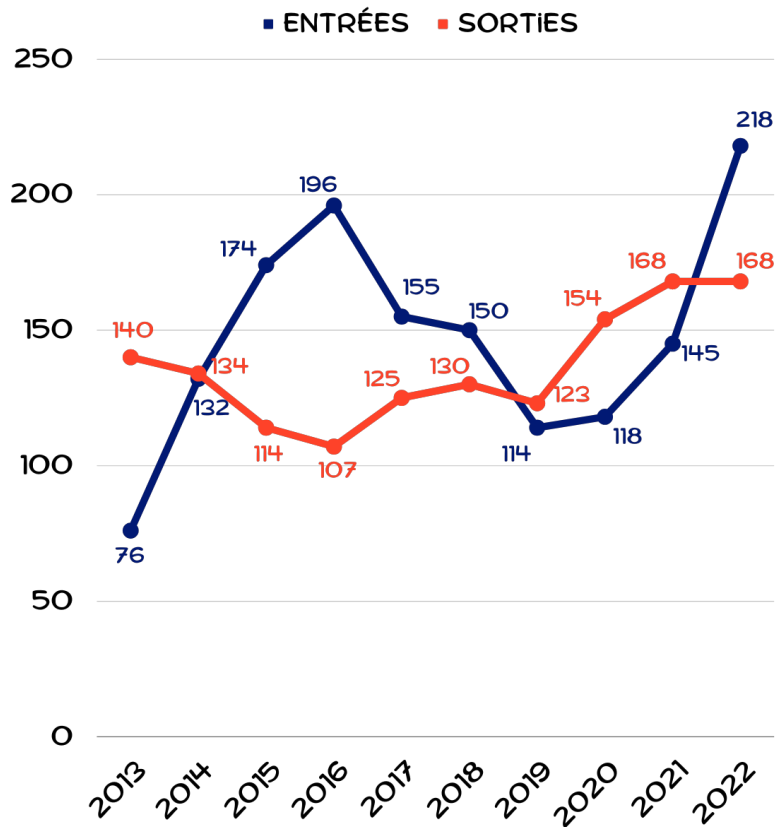
L'année 2022 aura été marquée par une franche évolution significative de l'activité du service à la hausse.

L'on peut constater qu'en 2022, ce ne sont pas moins de 218 nouvelles mesures accompagnées par le service contre 145 l'année précédente soit une augmentation de 50%.

Concernant les fins de mesure ; le chiffre entre 2021 et 2022 reste identique soit 168 mesures.

Ces données représentent bien la hausse de notre activité sur les actions les plus conséquentes en termes d'accompagnement et de démarches administratives que sont les nouvelles mesures.

Entrées - Sorties de dossiers par année



Des services supports en soutien aux professionnels :

Le service est de plus en plus identifié comme expert MJPM sur le territoire et cela se traduit notamment par une augmentation du nombre de mesures subrogées (+257%) et du nombre mesures de sauvegarde de justice avec mandat spéciaux (+164%).

Cette expertise se traduit aussi par une augmentation de l'activité de notre service patrimoine et juridique :

- Le Pôle patrimoine connaît une activité forte avec le traitement d'environ 2 000 démarches contre 1 200 démarches sur l'année 2021, en appui des délégués à la protection des majeurs

- Le Pôle juridique quant à lui connaît une activité aussi forte avec environ 2 800 démarches contre 1 900 démarches sur l'année 2021 en appui des délégués à la protection des majeurs.

Les principaux atouts de ce service d'expertise sont :

- Apporter une réponse efficace en termes de gestion et de prévention des risques du service MJPM.
- Assurer une aide et un soutien auprès des professionnels du service (encadrement et délégués) dans le domaine de la protection des biens et de la personne.
- Développer un réseau partenarial avec les acteurs du droit commun.

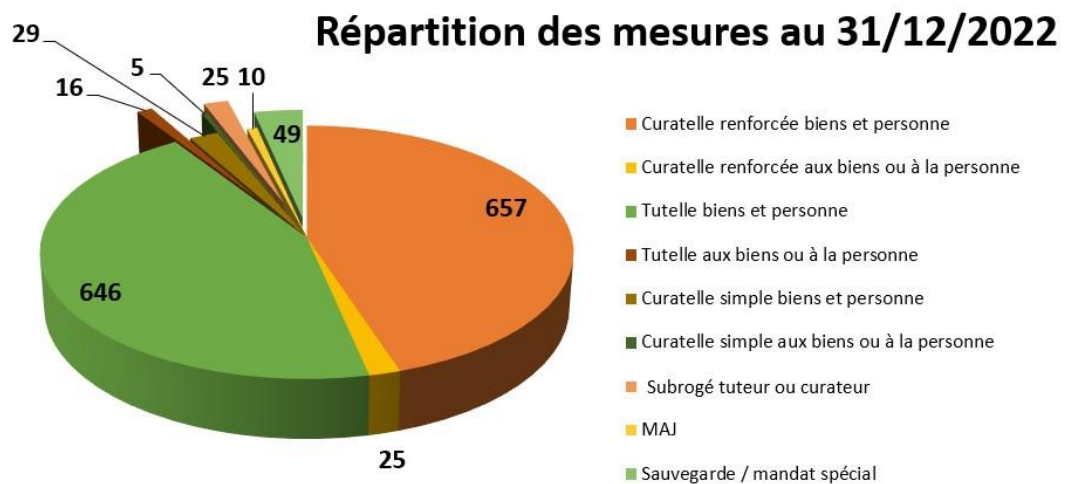
Ce service d'expertise se concrétise comme suit auprès des majeurs protégés et des professionnels exerçant la mesure :

- Présence lors des auditions devant le juge des contentieux et de la protection et lors des audiences devant les autres juridictions (pénales, Juges aux Affaires Familiales, Juges de l'Exécution...).

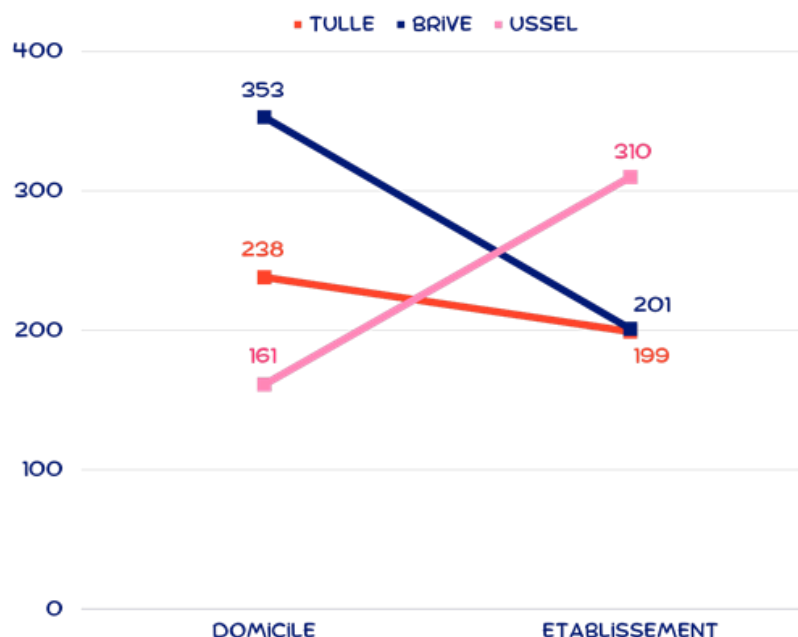
- Présence lors de rendez-vous (majeurs protégés et leur entourage, notaires, mairies, commissaires-de justice, biens immobiliers, commissariat police, expertises, étude de faisabilité, état hypothécaire) avec des déplacements sur l'ensemble du département et les départements limitrophes.
- Regard croisé lors de suivis techniques et de situations complexes rencontrées, en présence du délégué concerné et de son responsable.
- Rédaction de courriers et de requêtes.
- Demandes d'estimation sur les biens immobiliers.
- Demandes d'aide juridictionnelle et saisies d'avocat.
- Accompagnement des projets de vente immobilière.
- Mise en place de protocoles d'accord/médiation avocats/huissiers/intervenants.
- Appui aux inventaires mobiliers.

Ainsi en 2022, l'UDAF de la Corrèze a maintenu sa dynamique d'étaillage des services au soutien des missions du délégué à la protection des majeurs, tout en gardant toujours sa trajectoire de rationalisation des coûts et d'optimisation des postes. Le groupe 2 des dépenses permettra de visualiser cette analyse.

Les caractéristiques des publics accompagnés en chiffres :



Répartition par territoire et mode de résidence



Cette spécificité de répartition entre curatelle et tutelle est liée aux typologies de notre territoire dont le taux d'équipement pour personnes en situation de handicap est supérieur à la moyenne régionale, ce qui induit une nécessité d'accompagnement renforcé pour ces usagers.

Les dossiers à domicile représentent plus de la moitié de notre activité MJPM. A ce jour, 752 majeurs protégés sont à domicile. Outre la spécificité partenariale du travail à domicile, la complexité qui se confirme depuis plusieurs années est la prise en charge de pathologie psychiatrique, avec les faits de violence envers les professionnels que cela occasionne. Phénomène largement accentué par les effets des confinements. Nous développons donc plusieurs axes de travail en interne :

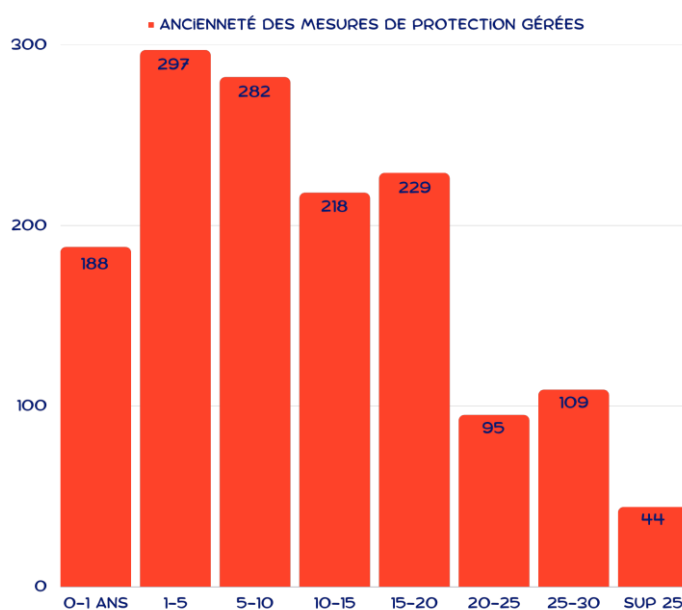
- Le développement partenarial avec les experts de la psychiatrie pour la prise en charge des usagers
- L'accompagnement des professionnels par le biais de formation, de procédure et équipements de sécurisation des visites à domicile etc...

Une tendance qui se confirme :

La complexité des mesures à domicile, liée aux pathologies psychiatriques se confirme, mais aussi en EHPAD, liée aux conflits familiaux ou patrimoniaux.

La complexité des mesures demande des compétences administratives, patrimoniales, juridiques et sociales importantes et exigées par les juges.

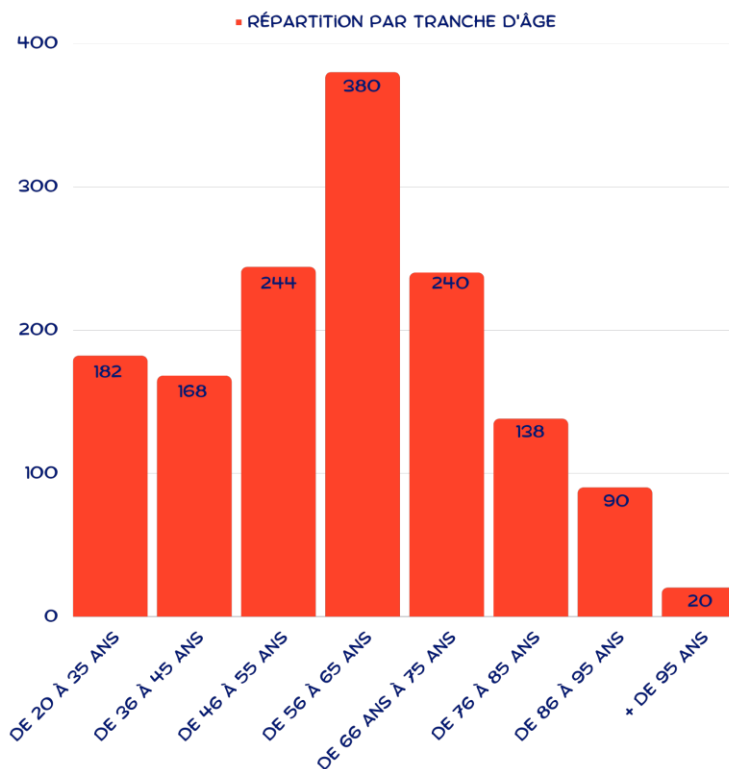
L'ancienneté moyenne de ces mesures demeure similaire aux années précédentes, soit 12 ans avec une surreprésentation des mesures allant de 1 à 10 ans.



Le rajeunissement pour les majeurs sous nouvelles mesures à domicile et un vieillissement pour les personnes sous mesures en établissements sont le reflet des personnes que nous accompagnons sur le territoire.

La proportion de personnes accompagnées entre 56 et 75 ans continue de croître d'années en années. Ces personnes nécessitent un accompagnement adapté du fait :

- D'un isolement social, besoin d'écoute qui engendre la gestion de beaucoup d'appels téléphoniques ;
- De relations avec les familles vieillissantes ;
- De la gestion des relations avec les établissements ;
- De la gestion des biens immobiliers et patrimoniaux.



En conclusion :

Cette année 2022 sur le service mandataire à la protection des majeurs a été une année de développement de notre activité, de pérennisation des fonctionnements internes et d'optimisation des moyens alloués.

➤ Formations

Des formations ont été organisées en 2022 pour les professionnels qui interviennent dans ce service (Mandataires, Secrétaires, agents d'accueil et comptables) :

- Logiciel métier Unit
- Supervision CHPE
- Technique de gestion du stress
- CNC MJPM
- CNC DPF mention MJAGBF.

➤ PROJETS 2023

- Homogénéisation des pratiques entre les pôles MJPM
- Renforcement de la présence du service MJPM au niveau partenarial
- Rédaction et revitalisation du projet de service.

Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux (ISTF)



Permanences
au TJ de Tulle
une matinée
par semaine

251
entretiens
réalisés

3 réunions
d'information
collective

51 entretiens avant le
prononcé de la mesure de
protection
2 subrogés tuteurs
90 Habilitations Familiales
71 tutelles
27 curatelles renforcées
6 curatelles simples
2 mandats de protection future
2 mandats spéciaux

La plateforme a pour objectif de pouvoir répondre aux questions que peuvent se poser les personnes concernant les mesures de protection et d'être un lieu d'écoute pour les tuteurs familiaux.

Concrètement, la plate-forme propose les prestations suivantes :

Avant la mesure : Communication et information du grand public, des professionnels sociaux et médico-sociaux et des associations ou organismes et des professionnels du droit.

3 réunions d'informations collectives ont été organisées en 2022.

1 réunion d'information collective le 30 juin 2022 à la **Maison d'Accueil Spécialisée de Sainte Féréole**.

1 réunion d'information collective le 22 juillet 2022 à **Argentat**.

1 réunion d'information collective le 7 décembre 2022 au **CFA inclusif de Sainte Fortunade**.

Pendant la mesure, auprès des tuteurs familiaux en priorité

L'accueil téléphonique (niveau 1) est assuré par l'UDAF de la Corrèze, 5 jours par semaine, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h15 et de 13h à 17h. (16h le vendredi)

L'objectif principal est l'accompagnement des personnes pour mieux comprendre le périmètre et les enjeux de la mesure, soutien et accompagnement dans la réalisation de certaines tâches, évaluation de la situation, information, orientation, accompagnement à la lecture et la compréhension de l'ordonnance, aide à la rédaction, aide à l'élaboration de l'inventaire, du compte de gestion et du budget.

L'UDAF de la Corrèze, en partenariat avec la MSA Services Limousin et les PEP19, hors interventions collectives, ont permis plus d'une centaine d'heures d'entretien en 2022.

En novembre 2021, une convention a été signée entre le Tribunal Judiciaire de Tulle, l'UDAF de la Corrèze, la MSA Services Limousin et l'office social des PEP19 ce qui permet de proposer des permanences les jeudis matins.

Le jeudi étant un jour d'audiences qui concernent l'attribution de nouvelles mesures aux familles. Ainsi, après leur entretien avec le juge, les familles peuvent directement venir s'informer sur leurs futures obligations et prendre connaissance de l'existence de la plateforme. Cette ressource leur est également transmise par le tribunal qui remet une plaquette d'information sur la plateforme à chaque entretien.

➔ PROJETS 2023

- ➔ Poursuivre les réunions d'information collectives
- ➔ Mise en place d'une permanence au tribunal de Brive
- ➔ Réorganisation de la plateforme qui regroupera uniquement Haute Vienne et Corrèze en janvier 2023.

Services aux Familles

POLE BUDGET

MASP - Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé



102 personnes
accompagnées
en 2022

871 visites
à domicile

32
nouveaux
contrats

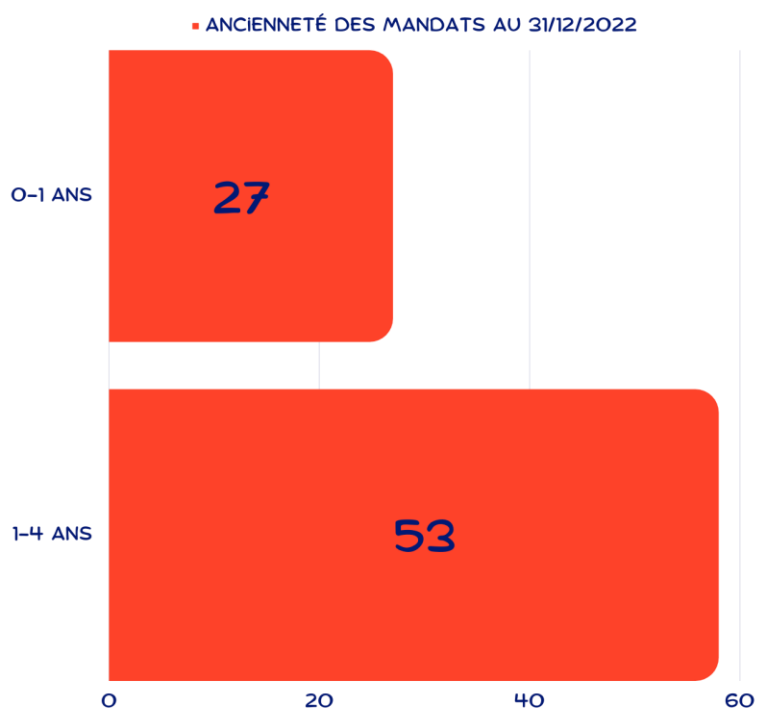
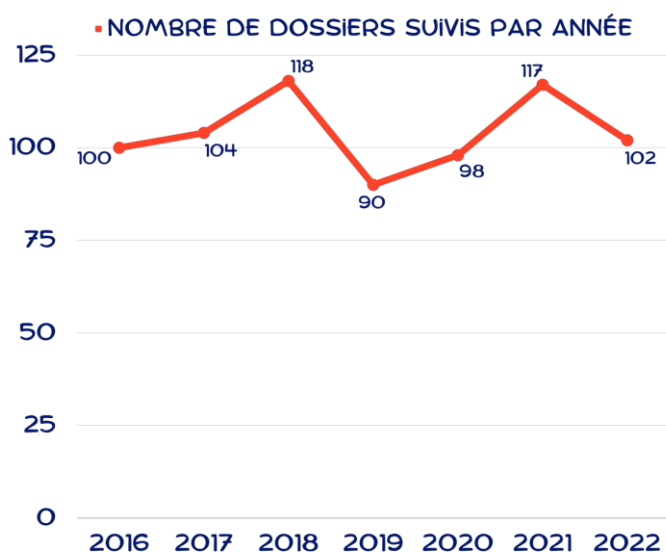
L'UDAF gère, par délégation du Conseil Départemental, des Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé. Elle a été retenue en 2020 pour un nouveau contrat de 4 ans afin d'assurer la gestion des MASP 2 (perception et gestion des prestations sociales).

Ce service est composé d'un responsable de service (Une nouvelle responsable a été accueillie en septembre 2022), d'une coordinatrice, de 4 intervenants sociaux et d'une assistante.

Afin d'assurer au mieux la prise en charge des mesures, l'équipe peut s'appuyer sur des services support (comptabilité, accueil, informatique).

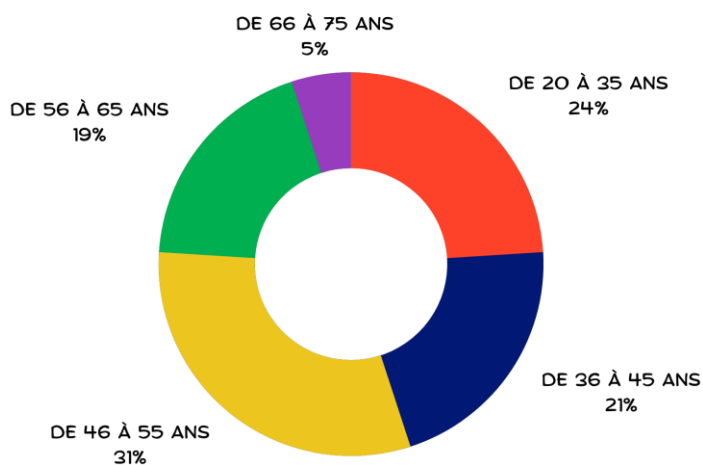
L'activité du service

Le service a été retenu pour un projet de 90 mesures mensuelles prévisionnelles à l'année.

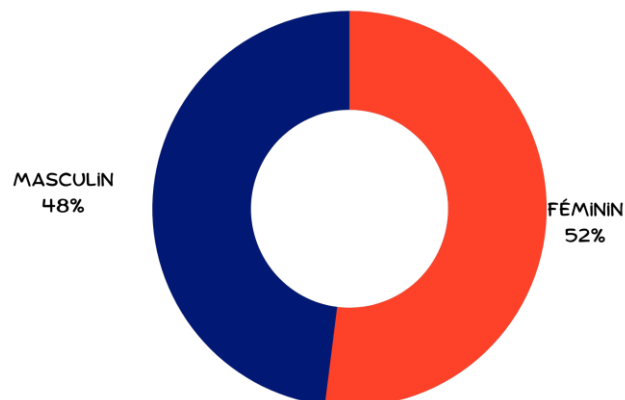


Concernant les 102 personnes accompagnées en 2022, on peut constater :

Répartition par tranche d'âge



Répartition par sexe



Formations

Au cours de l'année 2022, les professionnelles du service ont pu bénéficier de :

- Supervision par le CHPE
- Parcours managérial
- Analyse des pratiques professionnelles.

➔ La poursuite d'un partenariat efficace.

Le service a développé un partenariat fort avec le Conseil Départemental, partage d'outils et de formation.

En septembre 2022, les intervenants ont présenté les mesures aux élèves du lycée Bernart de Ventadour.



➔ PROJETS 2023

- ➔ Poursuite des séances d'analyse de la pratique
- ➔ Réponse au nouvel appel d'offre qui sera proposé par le Conseil Départemental afin de maintenir cette activité.

Action éducative budgétaire et Point Conseil Budget



Point Conseil Budget



Le Point Conseil Budget permet d'accompagner les personnes dans la gestion de leur budget, de prévenir les situations de surendettement et de mal-endettement, et de renforcer, en cas de difficultés, l'efficacité de la procédure de surendettement, dans le cadre des commissions de surendettement des particuliers, par un accompagnement personnalisé.

Le service est gratuit pour le public.

Les missions des Points Conseil Budget sont les suivantes :

- Repérer les situations de fragilité budgétaire et détecter le plus en amont possible des publics touchés par des difficultés pouvant avoir un impact financier ;
- Mettre en place un accueil non stigmatisant qui favorise l'accessibilité au plus grand nombre, notamment par le biais d'un accueil dématérialisé et d'actions hors-les-murs ;
- Offrir un conseil ou une orientation de manière personnalisée, gratuite et confidentielle, à toute personne qui le sollicite pour des questions relatives à la gestion de leur budget (y compris des personnes qui ne sont pas en situation de précarité) ;
- Réaliser un diagnostic complet de la situation avec la personne et formuler une (des) préconisation(s) ;
- Accompagner les personnes en difficultés financières, et le cas échéant les personnes surendettées pendant et après la procédure de surendettement, pour les aider à stabiliser leur budget au cours des mois suivants ;
- Informer et conseiller le public en matière de gestion budgétaire et financière, notamment en organisant des sessions collectives de sensibilisation et d'accompagnement (ces sessions peuvent être organisées en interne ou externalisées).

En 2021, les Points Conseil Budget de Tulle, Brive et Ussel ont été mis en place dans le cadre d'un agrément pour les zones urbaines.

La majorité des demandes concernent des dossiers de surendettement.

L'intervenante a participé à quatre webinaires de formation organisés par l'Unaf et la banque de France.

Un nouvel agrément a été obtenu pour une mise en place en 2022 des PCB dans les Maisons France Service ce qui a permis de redynamiser les points conseils budget en milieu rural.
Des permanences sont tenues à Corrèze, Brive-Tujac, Chamberet et Bugeat.

Accompagnement Educatif Budgétaire

5 personnes
accompagnées suite
à l'orientation
d'Action Logement

L'AEB est mise en œuvre par ACTION LOGEMENT qui délègue l'exercice de cette mission à l'UDAF de la Corrèze, dans le cadre d'une convention annuelle.

L'AEB est une mesure d'accompagnement social au profit des demandeurs du Fonds Solidarité Logement axée prioritairement sur la gestion du budget.

Cette mesure a pour objectif de sécuriser l'entrée dans un logement ou le maintien dans les lieux. Elle vise la valorisation et l'appropriation de compétences par les familles leur permettant d'accéder à leurs droits, de prévenir et/ou gérer les difficultés de leur vie quotidienne.

Mission d'accompagnement social

Les objectifs principaux sont :

- Recherche de l'équilibre budgétaire/maîtrise du budget
- Préparation du plan de surendettement si besoin
- Prévention des expulsions, médiation de dettes locatives
- Recherche de logement
- Mise à l'abri des personnes victimes de violences intra-familiales
- Évaluations régulières.

Formations

- ➡ Participation aux webinaires de formation organisés par l'unaf et la banque de France.

Actions collectives en 2022 :

- ➡ Interventions auprès des étudiants et du Conseil Départemental de l'Enfance et de la Famille à la Providence.
- ➡ Présence à Argentat sur un stand de la foire afin de présenter le PCB et le service de conseil numérique.

➡ PROJETS 2023

- ➡ Conventions avec les bailleurs sociaux
- ➡ Candidature au renouvellement du second label.

ENFANCE PARENTALITE

Médiation Familiale



691

Entretiens réalisés

33 interventions collectives pour

152 personnes

123 processus de médiation familiale terminés au 31 décembre 2022

165 familles accompagnées sur l'année

- 4 médiatrices diplômées d'état pour 2 ETP contractualisés dans la convention de financement avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Corrèze
- 1 médiatrice familiale salariée et 3 médiatrices familiales prestataires
- Lieux d'accueil fixes pour les familles : Ussel, Tulle et Brive-la-Gaillarde.

52% des médiations familiales terminées en 2022 ont duré moins de 6 mois, ce qui confirme la tendance des médiations à se raccourcir.

Sur les 132 bénéficiaires de séances de médiations familiales terminées en 2022, 9% étaient des ressortissants du régime MSA.

► Formation des médiatrices familiales

- 28h réparties sur 4 jours d'analyse de la pratique ont été suivies par les médiatrices familiales à Cahors avec l'intervention d'un formateur titulaire d'un DEMF.
- Les médiatrices ont suivi plusieurs formations dans le cadre du développement des compétences : parcours de reliance pour enfant (deuil) ; médiation pour anticiper ou accompagner la perte d'autonomie.

► Travail partenarial

En 2021, suite à la crise sanitaire, la reprise du lien avec les partenaires s'est réalisée progressivement. L'année 2022 a permis d'augmenter le nombre d'actions collectives tout en prenant en compte le changement de responsable de service.

➔ PROJETS 2023

- ➔ Développement de la médiation aidants/aidés (communication, travail partenarial, formation continue des professionnelles)
- ➔ Campagne de communication pour faire connaître la médiation familiale au grand public (parution dans la presse, campagne d'affichage, rencontres partenariales, etc.)
- ➔ Développement de nouveaux partenariats (dont l'ARAVIC et la Cité Educative)
- ➔ Augmentation de 2ETP à 2.10ETP pour le service de médiation familiale.

Espace de Rencontre Le Lien



L'espace de rencontre est un lieu favorisant le maintien des relations, la prise ou la reprise de contact entre l'enfant et un de ses parents ou tiers. Il est ouvert depuis août 1998.

Ce service est organisé au sein du pôle famille et composé d'un responsable de service, une secrétaire, sept accueillantes en espace de rencontre contractualisées dans la convention de financement avec la Caisse d'allocations familiales de la Corrèze et s'appuie sur :



- 3 lieux d'accueil fixes pour les familles à Ussel (Maison de l'Enfance), Tulle (Ecole Joliot Curie) et Brive/Malemort (IME Puymaret)
- 7 accueillantes dont les qualifications respectent le référentiel CAF et permettent une diversité des expertises et regards sur les situations (éducatrice de jeunes enfants, psychomotricienne, sage-femme, BP JEPS, assistante sociale, psychologue, etc.) avec 2 fonctions supports : coordination et psychologue
- 1 projet de service validé en Conseil d'Administration le 24 mai 2022.

Les attentes du référentiel national :

- **Caractère transitoire de l'intervention** → La sortie du dispositif est travaillée pour chaque situation. Les objectifs du départ sont évalués en début de mesure, évalués en bilan intermédiaire et enfin, lors du bilan final, il est fait état de l'évolution ou non de la situation. Chaque intervenante a conscience de ce caractère transitoire et travaille dans ce sens.

- **Information des parents** → trois mercredis par mois sont consacrés aux entretiens d'accueil avec deux intervenantes pour recevoir les parents hébergeants, les parents visiteurs et les enfants. Ce sont la coordinatrice et la psychologue qui se répartissent les entretiens. La psychologue reçoit les enfants. La coordinatrice reçoit les parents hébergeants et elle gère aussi les entretiens des parents visiteurs. Ces temps sont dédiés uniquement à l'information des familles. Des états de situation sont régulièrement envoyés. Les parents sont en droit de nous les demander. Les avocats les demandent également.

- **Gratuité** : les familles ne participent pas.

- **Confidentialité et inscription dans un réseau de partenaires locaux** : les locaux de chaque site permettent d'offrir ces espaces de confidentialité.

De plus, le secret professionnel ou le devoir de réserve est respecté. Le travail avec les partenaires est riche et respecte les familles dans leurs droits.



1492

rencontres organisées

172

familles accueillies
en 2022, contre 145 en 2021

194

enfants
(dans le cadre judiciaire)

79 %

des visiteurs sont des pères.

6 dossiers concernent des
visites pour des grands-parents



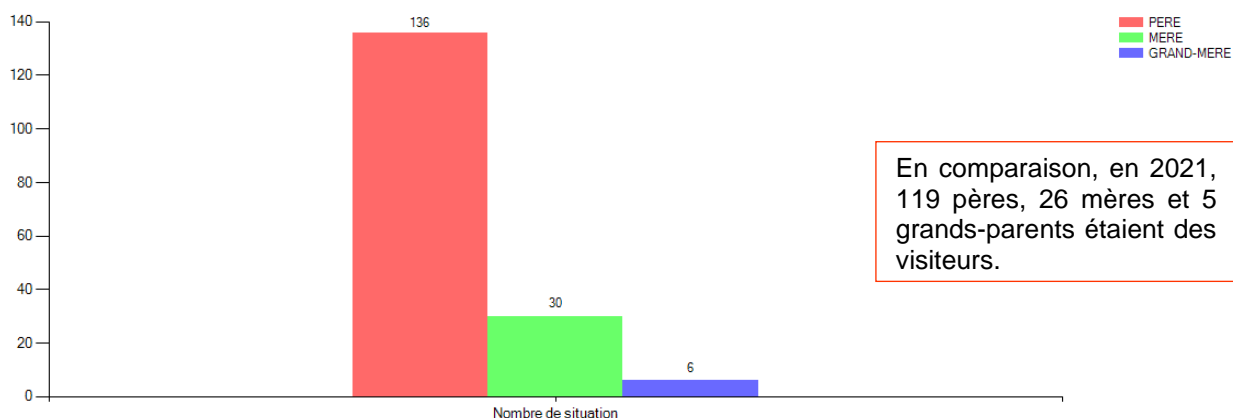
► Les délais de prise en compte de la demande avoisinent les 15 jours. La liste d'attente de l'été 2022 a pu être résorbée et l'ouverture du créneau en matinée et sur le temps de repas pour les droits de visite a permis d'absorber les nouvelles demandes.

► Un travail a été effectué toute l'année 2022 sur le nouveau référentiel pour :

- Elaborer une nouvelle organisation du service
- Ecrire le nouveau projet de service.

Répartition par type de visiteur

Période du 01/01/2022 au 31/12/2022



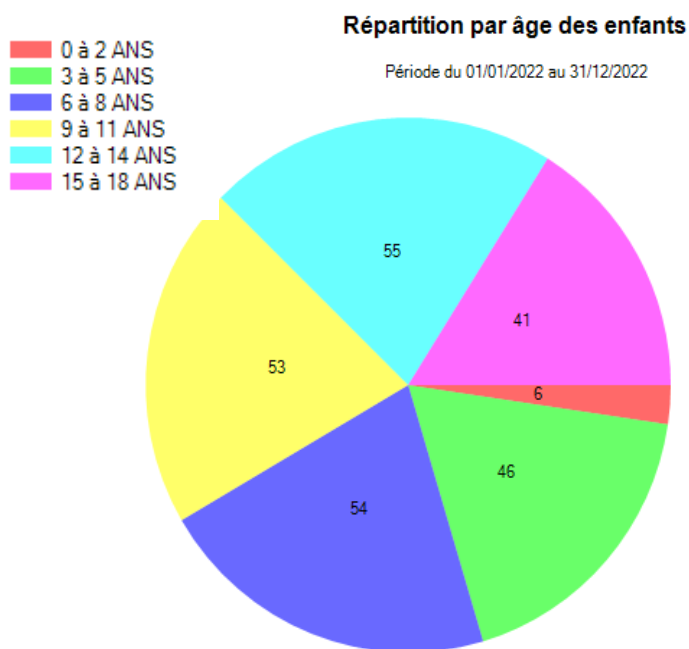
En comparaison, en 2021, 119 pères, 26 mères et 5 grands-parents étaient des visiteurs.

➔ 79.06 % des visiteurs sont des pères contre 78.81% en 2021 : il n'y a donc pas d'évolution particulière à noter.

➔ Seuls 6 dossiers concernent des visites pour des grands-parents.

➔ Les données sont quasiment identiques depuis 2020.

► Tranches d'âge des enfants accueillis en 2022



L'accueil des moins de 6 ans représente au total 52 enfants sur un total de 255, soit environ **20%**.

La tranche d'âge 6-11 ans représente **42%** soit la majorité des enfants accueillis.

Enfin les **38%** restant correspondent aux adolescents de 12 à 18 ans.

Si le besoin d'accueil différencié pour les moins de 6 ans était prégnant en 2021, il l'est moins en 2022 et l'équipe se garde la possibilité d'accueillir des enfants un peu plus âgés le matin afin de maintenir un équilibre dans l'organisation du planning de la journée et éviter les pics de fréquentation.

► Formation des accueillantes en espace de rencontre

- Réflexion collective en interne sur les postures professionnelles grâce aux analyses de la pratique (8h par an).
- Les accueillantes ont suivi plusieurs formations dans le cadre du développement des compétences : visites médiatisées, violences conjugales et impact sur les enfants, emprises, etc.

► Travail partenarial

Des rencontres régulières sont organisées avec les Magistrats de Tulle, Brive et de la Cour d'Appel de Limoges.

Des temps d'échanges avec les acteurs de la Justice sur les sites des Espace de Rencontre Le Lien ont été initiés en 2022 et se poursuivront en 2023.

L'Espace de rencontre est également systématiquement présenté aux partenaires qui travaillent avec les familles lors de différentes rencontres partenariales.

➔ PROJETS 2023

- ➔ Travail sur les perspectives d'ouverture d'un Espace de Rencontre Protégé (spécialisation violences conjugales)
- ➔ Perspectives d'instaurer un protocole bébé permettant une souplesse dans l'intervention et une progressivité dans la reprise du Lien
- ➔ Conforter la transversalité des prises en charge entre le service de médiation familiale et l'Espace de rencontre
- ➔ Continuer le travail partenarial avec les magistrats grâce à l'organisation de temps d'échanges et de visites des espaces de rencontre (sans présence des familles).

Actions Parentalité



Groupe de parole autour de la séparation conjugale

En 2022 **3** groupes de parents séparés pour 15 parents Sur Tulle et Brive

Le public a été mobilisé via les réseaux de connaissance des professionnels du service de médiation familiale, et de l'espace de rencontre.

Les supports de communication de l'association et les différents supports (flyers, plaquettes, sites internet des partenaires) ont également permis la mobilisation des usagers.

➤ Rappel des objectifs :

Cette action est destinée à tout parent qui manifeste, suite à une séparation de couple, des signes réactionnels (état dépressif, trouble du sommeil, perte de confiance en soi, comportements compulsifs : agressivité, achats compulsifs, etc.) qui se répercutent sur leurs compétences parentales. Elle se veut une forme de soutien à la parentalité et de soutien à l'individu pour une réadaptation dans sa nouvelle configuration de vie après séparation.

Chacun des six ateliers vient aborder un thème spécifique de manière ludique.

Les orientations des participants se font suite à une médiation qui ne s'est pas engagée ou qui est terminée, mais pour laquelle il a été constaté une difficulté à passer le cap de la séparation, et par le bouche à oreille.

Perspectives 2023

➔ Mettre en place trois groupes de parole de parents séparés étant donné la demande. L'UDAF19 sollicitera une subvention via le REAAP.

Groupe de parole en milieu carcéral

Ils s'organisent autour de 5 rencontres : 1 entretien individuel de présentation de l'action, 3 ateliers d'1h30, 1 évaluation en groupe.

1er atelier : Les représentations paternelles

Outils : photo langage

2ème atelier : Les pères qui sont en prison et les besoins des enfants

Outils : apports théoriques sur les conséquences de la séparation sur les enfants et les besoins des enfants

3ème atelier : Le père qui souhaite être dehors et comment communiquer constructivement avec leurs enfants et la mère des enfants

Outils : communication non violente, jeux collaboratifs.

Ces groupes ne se sont pas réunis en 2022.

Parcours de relance

30 parcours
de relance « séparation »

6 parcours
de relance « 1000
étoiles enfants »

Au total :
56 enfants
de 4 à 17 ans

Nous distinguons 2 types de parcours :

- Parcours de Reliance « séparation » à destination des enfants
- Parcours « 1000 étoiles » à destination des enfants.

Le **parcours de Reliance** a pour vocation de soutenir les enfants (de manière collective ou individuelle) qui ont changé de comportement depuis la séparation de leurs parents ou suite au décès d'un parent (parcours milles étoiles).

Le parcours de Reliance est un programme de soutien thérapeutique qui apporte une réponse rapide pour faire baisser les symptômes de souffrance et apaiser les familles. Il a plusieurs objectifs :

Mobiliser le processus naturel d'intégration des pertes,

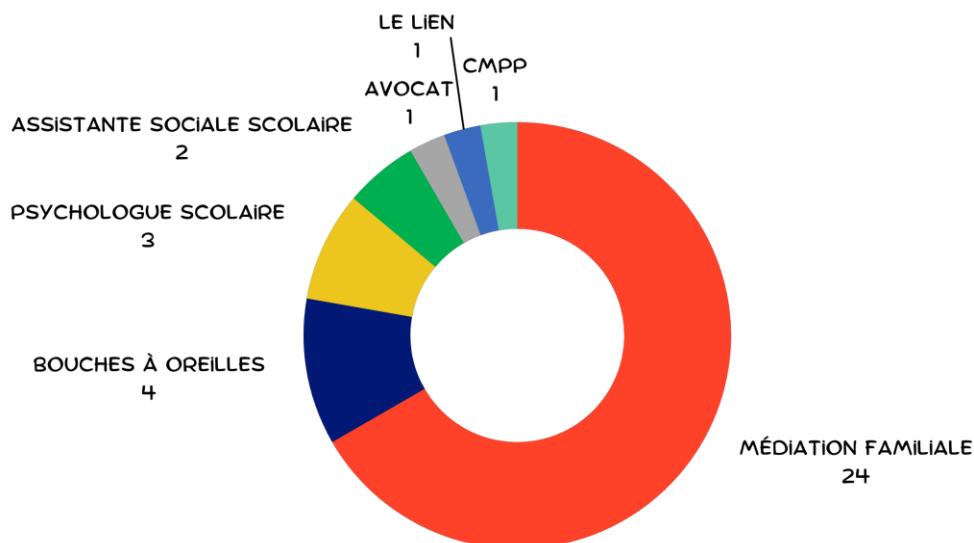
Stimuler la création des liens sains avec soi, les autres et la vie,

Éveiller les ressources de l'enfant, de sa famille et de son entourage,

Permettre à l'enfant de faire un apprentissage émotionnel et cognitif sur lui-même,

Prévenir et identifier les possibles complications pour réorienter vers les professionnels adéquats.

Les personnes ont été orientées vers les parcours par :



Il s'agit d'un **programme en 6 étapes** pour aider les enfants et adolescents à s'adapter à leur nouvelle configuration familiale.

Les séances durent entre 1h30 et 2 heures. Il aide les enfants à installer de nouveaux repères dans leurs vies et à en renouer les fils. De plus, il évite l'évolution possible des signes de souffrance en pathologie physiques ou mentales à plus long terme.

Cela commence par un **entretien préalable avec le ou les parents**. Cela se termine par un **bilan final**, 6 semaines après la dernière séance avec l'enfant.

En plus du premier et du dernier entretien, le parcours contient 5 ateliers, chacun construit autour d'un thème.

Le coût réel d'un parcours, en 2022, est évalué à 408 euros par enfant/médiatrice. Lorsque le parcours est effectué par deux médiatrices (plus de 4 enfants), le parcours coûte 816 euros par enfant.

Le tarif payé par les familles suit le même barème que pour la médiation familiale (à savoir de 5€ à 20€ maximum par séance, selon le quotient familial CAF).

Les enfants accompagnés ont fait remonter la plupart des signes de souffrances suivants : colère, agressivité, peur de l'abandon, peur de perdre l'amour des parents, anxiété, irritabilité, agitation.

Les bilans de fin de parcours concluent tous à une diminution de ces signes, dans des proportions différentes selon les enfants.

➔ PROJETS 2023

- ➔ Fin 2022, 17 enfants étaient déjà pré-inscrits pour 2023.
- ➔ Des formations sont prévues pour élargir le champ d'action des médiatrices et accompagner des enfants sur des problématiques familiales liées au handicap ou à la maladie d'un proche.

L'adoption, parlons-en

14 entretiens 5
pour familles



Cette action permet de rompre l'isolement d'enfants adoptés ou de parents actuels ou en devenir concernant les spécificités de la filiation adoptive, et leur permettre d'avoir accès à un espace de parole et d'écoute dans un délai rapide. Les objectifs sont de donner l'accès à l'information au plus grand nombre et proposer un accompagnement spécifique si besoin. Les entretiens avec les professionnels peuvent être dispensés sur l'ensemble du territoire en bénéficiant des permanences à Tulle, Brive et Ussel notamment dont dispose l'UDAF.

Le but de cette action est de :

- Accompagner les familles en proposant des entretiens gratuits avec une psychologue, un médiateur familial ou autre.
- Mettre à disposition des espaces collectifs s'ils le souhaitent pour créer un groupe d'échange.

Les parents qui prennent contact directement avec le service, sont relais de l'information auprès d'autres parents concernés par cette spécificité. Le fonctionnement de pair à pair permet une mobilisation des familles plus adéquate qu'une communication grand public. En effet, leur crainte est le regard institutionnel porté sur leur difficulté, après avoir reçu l'agrément « adoption ».

En 2022, 14 séances ont été réalisées représentant cinq familles dont trois nouvelles dans un contexte où les actions de communication aux partenaires n'ont pas été réactualisées à la suite d'un changement de responsable de services.

L'action est reconduite en 2023 et des actions de communication auprès des partenaires ciblés (Conseil Départemental, CMPEA, CMPP, etc.) sont à reconduire.



« Le Toit du lien » est un lieu mis en place pour les parents bénéficiant d'un droit de visite à l'espace de rencontre « Le Lien », lieu neutre de rencontre parents/enfants.

Dispositif de transition, il met à disposition un hébergement, pour partager un temps supplémentaire auprès de son enfant afin de consolider les liens et profiter de moments privilégiés dans un cadre calme et apaisant.

De manière concrète, la mise en œuvre s'organise de la façon suivante :

- Remise de l'enfant au parent visiteur entre 16h00 et 18h00 à l'UDAF de la Corrèze, sur le site de Tulle ;
- Accompagnement des bénéficiaires sur le site d'hébergement. Il devra fournir l'alimentation (une cuisine est à disposition), les draps et posséder un véhicule ;
- L'astreinte téléphonique est assurée par la psychologue de l'espace de rencontre pour étayer le parent si besoin ;
- Restitution et bilan au sein de l'espace de rencontre le lendemain à 17h00 ;
- En cas de difficulté, le parent hébergeant s'engage à rester disponible pour que l'accueillant d'astreinte lui ramène l'enfant à domicile ;
- Ce dispositif a été présenté au magistrat ainsi qu'à tous les partenaires sociaux avec lesquels nous travaillons en étroite collaboration.



Pour l'année 2022, l'action « Toit du Lien » a pu bénéficier à une famille pour dix demandes adressées au service (dont deux par le Tribunal, mais n'ayant pu aboutir à la suite de la dégradation de l'état mental du parent visiteur entraînant l'abandon des droits de visite au Lien).

Malgré les demandes à la hauteur des objectifs fixés, le nombre de nuitées réalisé en 2022 sur cette action a été en deçà des attentes du projet en raison de plusieurs freins identifiés : la localisation de l'hébergement conventionné situé dans une zone rurale inaccessible sans véhicule personnel ; la réorganisation interne du service, en raison du changement de responsable de service et de l'accueil de nouveaux collègues n'ayant pas facilité les actions de communication auprès des partenaires telles que prévues.

Six actions de présentation à des partenaires ont été organisées sur le dernier trimestre 2022.

➔ PROJETS 2023

- ➔ Elargir l'offre d'hébergement aux familles, en recourant à des logements en Airbnb situés sur l'ensemble du territoire de la Corrèze, levant ainsi les freins de la mobilité. Cette option d'hébergement vient compléter l'offre située à Cornil et entend garantir les mêmes conditions d'accueil et de sécurité pour les familles bénéficiaires.
- ➔ Mettre en œuvre une stratégie de communication vers les partenaires ciblés, en rencontrant notamment les acteurs de la justice et de la protection de l'enfance pour leur présenter le dispositif.

NOUVEAU SERVICE

Ouverture en
Janvier 2024

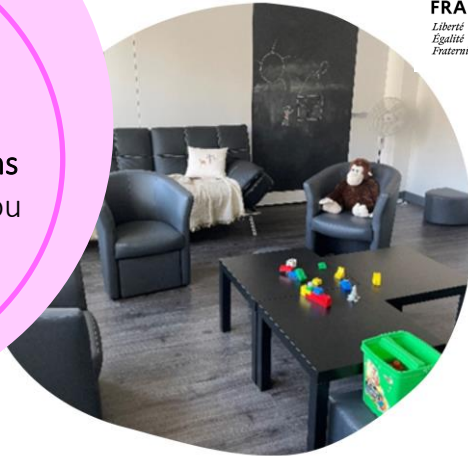
Lieu d'accueil Enfant Parent (LAEP)

1 lieu d'accueil

sur Tulle

le lundi et le mercredi

Pour les enfants de 0 à 6 ans
accompagnés d'un parent ou
d'un référent



Tulle

Agglo
Ville



Confidentiel
Anonyme
Accessible Gratuit
Sans inscription
préalable

Contexte

Le projet initial a été soutenu par la Convention Territoire Globale (CTG).

La CTG signée entre les différents acteurs, la CAF et la communauté d'agglomération de Tulle a permis la mise en place d'un comité de pilotage afin de cibler les différents enjeux sociaux et ainsi développer des actions répondant aux besoins de la population. L'un des champs d'interventions concerne la parentalité, il a pour objectif de : « faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ».

Les différents acteurs ont évoqué comme action, la création d'un LAEP sur le secteur de Tulle Agglo qui ne dispose pas d'offre similaire sur son territoire.

Après plusieurs réunions CTG avec les différents partenaires et acteurs intervenants dans les actions d'aide et de soutien à la parentalité : CAF, coordinatrice petite enfance de Tulle Agglo, élus petite enfance, Union Départementale des Associations Familiales (UDAF) et Pupilles de l'Enseignement Public19 (PEP 19) et professionnelles éducatrices de jeunes enfants ; l'Udaf s'est vue proposée de porter un projet LAEP à Tulle.

Le fonctionnement du LAEP



Le LAEP est soumis au référentiel établi par la CNAF. Les principes fondateurs définissent le cadre d'accueil de tous les LAEP. La participation est basée sur le volontariat, l'anonymat, la confidentialité. Les enfants sont sous la responsabilité de l'adulte référent durant toute la durée de l'accueil.

De fait, la fréquentation des familles repose sur la libre adhésion, sans aucune inscription au préalable. Les familles sont libres d'aller et venir quand elles le souhaitent.

La gratuité des LAEP a pour fondement le principe de liberté de participation. En effet, les familles peuvent, si elles le souhaitent, apporter gâteaux, café ou autre. Cette absence de contrainte financière pour les familles permet de préserver l'ouverture à tous les milieux sociaux.

Le local se situe au siège de l'Udaf, idéalement plein cœur de ville. Il permet ainsi une accessibilité facilitée au public ciblé et il est doté d'un ascenseur. En plus de l'espace cloisonné, un Open Space pourra être proposé pour accueillir différemment et de manière plus adaptée selon les besoins des enfants et parents.

Les accueillants disposent de compétences dans les domaines de la parentalité et de la petite enfance. Au moins deux d'entre eux seront présents lors des temps d'accueil des parents et enfants (saliés). Cela permettra d'assurer sur le temps d'accueil, à la fois des temps individuels privilégiés avec certaines familles, et la régulation de la dynamique de groupe pour le collectif.

Action numérique à domicile



L'UDAF 19 accompagne, à domicile, les personnes dans l'utilisation des outils numériques



L'Udaf19 a choisi de proposer un accompagnement aux outils numériques personnalisé et à domicile. Ce dispositif doit permettre d'apporter une réponse la plus individualisée possible, tout en palliant aux difficultés de transport, propres à notre département rural.

Un professionnel spécifiquement formé au conseil numérique, intervient sur l'ensemble du département corrézien.

En 2022, le conseiller a réalisé **230 rendez-vous**.

➔ PROJETS 2023

➔ Trouver des financements pour pérenniser le poste.

POLE LOGEMENT

Familles Gouvernantes



Familles gouvernantes proposent des appartements partagés fonctionnant sur la base d'une colocation et d'une mutualisation, au moins partielle, de l'aide humaine, matérielle et des dépenses. Ces unités supposent le partage d'un même espace de vie, même si chaque locataire dispose de son propre espace privatif. Elles favorisent une forme de vie autogérée.

Le concept est de favoriser :

- La rupture de l'isolement
- Le maintien dans un logement adapté
- Les conditions d'insertion des personnes en perte d'autonomie en créant un lieu de vie qui préserve le droit au logement et plus largement le droit à la dignité pour chacun.

Familles Gouvernantes est un des dispositifs logements inclusifs qui s'intègre dans une logique partenariale. Il est une réponse adaptée au niveau départemental, mais s'assure que l'orientation ait été conjointe ou partagée avec les acteurs (commission unique à construire) proposant des réponses de logement adaptées aux besoins.

Les démarches de soin et d'accompagnement social et médicosocial sont résolument complémentaires et non subsidiaires :

Une coordination où plusieurs professionnels interviennent dans le cadre du dispositif est favorisée.

Le parcours résidentiel des personnes reste la préoccupation centrale des partenaires qui se coordonnent et proposent en fonction des besoins de la personne les dispositifs logements adaptés.

2022 :

► 4 appartements implantés dans deux cœurs de ville différents : Tulle (1 appartement hommes et 1 appartement femmes au sein du même immeuble) et Brive-la-Gaillarde (1 appartement hommes et 1 appartement femmes au sein du même immeuble).

► Capacité d'accueil totale de 11 places, 6 pour les femmes, 5 pour les hommes.

► Nombre de locataires en 2022

- ✓ Site de Tulle : 2 hommes ; 3 femmes
- ✓ Site de Brive : 1 homme ; 3 femmes
- Soit 9 places occupées sur 11.

► Profil des locataires en 2022

- ✓ 85% des locataires ont des troubles cognitifs et 15% ont des pathologies psychiatriques
- ✓ La durée d'occupation du logement est d'environ de 2 ans et 2 mois
- ✓ La tranche d'âge est située entre 29 et 58 ans
- ✓ 75% sont en autofinancement et 25% ont l'attribution de la PCH.

► Evolutions et constats relevés en 2022

Il est relevé des difficultés pour les locataires présentant des troubles psychiatriques ou cognitifs de s'inscrire durablement dans le dispositif lorsqu'ils ne disposent pas de compétences interpersonnelles suffisantes pour une vie en colocation.

Les délais pour mettre en place les mouvements au sein du dispositif s'inscrivent dans un temps long : le laps de temps entre une information en vue d'une candidature et l'entrée dans le dispositif est de 5-6 mois en moyenne. Pour une sortie du dispositif, selon les cas, il varie entre 4 et 6 mois.

La nature du dispositif, qui est de droit commun et non un ESMS, rend parfois complexe la mise en œuvre par les familles des locataires de la charte du projet de vie sociale et partagée portée par l'UDAF19.

► Travail partenarial

De nombreuses actions de présentation du dispositif aux familles et aux partenaires ont été menées en 2022.

Le dispositif est encore peu connu du grand public et des actions partenariales et de communication sont à continuer.

Les partenaires du dispositif, se réunissant à la demande lors des Commissions DALI, sont mobilisés au côté de l'UDAF19.

➔ PROJETS 2023

- ➔ Mise en conformité avec le nouveau mode de financement « Aide à la Vie partagée »
- ➔ Enjeu d'un taux d'occupation de 9 places à minima à atteindre en 2023
- ➔ Recrutement d'un professionnel pour l'animation du projet de vie sociale et partagé envisagé en fonction du taux d'occupation en 2023
- ➔ Développement des compétences pour les professionnelles et prestataires « gouvernantes » en particulier sur les pathologies psychiatriques
- ➔ Mise en place de temps d'analyse de la pratique.

PROJET MAISON RELAIS

L'Udaf souhaite proposer une maison relais destinée à l'accueil de personnes souffrant d'exclusion du fait de leur isolement social.

Le territoire Corrèzien est le seul département dépourvu de maison relais.

I – DEFINITION DE LA MAISON RELAIS

La Maison Relais est un habitat communautaire de petite taille associant la jouissance de logements privatifs à la présence de lieux collectifs qui peuvent répondre au besoin de partager les repas ou les loisirs.

Un hôte ou couple d'hôtes sera chargé du fonctionnement de la maison ainsi que de son animation et de sa convivialité.

La Maison Relais s'inscrit dans une logique d'habitat durable, sans limitation de durée, et offrant un cadre semi collectif valorisant la convivialité et l'intégration dans l'environnement social.

La Maison Relais constitue une modalité particulière de résidence sociale, régie par les articles R353 et suivants du code de la construction et de l'habitat et la circulaire n° 965733 du 17 décembre 1996. Elle ouvre droit au bénéfice de l'allocation personnalisée au logement.

II - POPULATION CONCERNEE PAR LE PROJET

Ce projet concerne une population diverse identifiée à ce jour comme suit :

- Personnes en difficulté de maintien dans un logement autonome
- Personnes en errance sur le territoire
- Personne en sortie d'incarcération
- Jeunes majeurs en sortie de prise en charge de l'aide sociale à l'enfance.

Il peut s'agir notamment de personnes sous mesure de protection de l'UDAF de la Corrèze ou d'autres organismes tutélaires et qui, pour la plupart, bénéficient de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) ou de revenus équivalents.

III- PRINCIPE ET ORGANISATION DU DISPOSITIF

Le programme, au sens immobilier du terme, fait l'objet d'une étude détaillée, dont l'actuel bailleur est la société POLYGONE.

La Maison Relais comportera 13 logements de type T1 et les parties communes du service :

- une cuisine
- une salle de restauration
- bureaux
- une grande salle permettant la tenue de réunions ou activité.

L'UDAF de la Corrèze sera gestionnaire de l'ensemble dans le cadre d'une convention conforme à la convention type résidence sociale, signée avec le bailleur POLYGONE.



Gestion

Une commission d'attribution des logements examinera les candidatures en fonction de critères à établir. L'admission dans ce dispositif se fera en concertation avec le SIAO départemental et tous les acteurs de la commission DALI (dispositif d'accompagnement aux logements inclusifs).

Projet de vie sociale et partagée

La Maison Relais offre un logement, ce n'est pas un établissement médicalisé. Toutefois une convention sera signée entre l'UDAF de la Corrèze (gestionnaire) et les différents acteurs de la psychiatrie en Corrèze pour les résidents soignés en psychiatrie. Le suivi médical de la personne facilitera son hospitalisation si nécessaire.

Le(s) hôte(s) (travailleurs sociaux) organisent la vie quotidienne de la maison, animent les espaces communs et assurent les liens avec l'environnement local. Ils contribuent à créer un cadre sécurisant et convivial.

Dans le but de lisibilité et d'efficacité, les règles de fonctionnement de la Maison Relais, et des autres acteurs de l'accompagnement de la personne seront séparées, mais leur coordination est aussi nécessaire puisque intervenant parfois pour les mêmes personnes. Un comité de suivi pourra être mis en place et étudiera toutes questions et modifications susceptibles d'améliorer le fonctionnement.

PRESIDENTE
 Marie-Claude CARLAT

DIRECTION GENERALE
DIRECTEUR GENERAL
 Louis DEBRET
DIRECTEUR DU SERVICE MIPM
 Raphael LACHAUD
 Secrétaire de direction
 Nicole DUMAS - 05.55.29.99.86

VIE ASSOCIATIVE
 Attachée d'Institution / Répét Sac à Dos / Lire et faire Lire
 Charliène CHAMBAS - 05.55.29.25.66
 Plateforme Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux
 05.54.06.13.29
 Chargé de communication
 Etienne BASTIDE - 05.55.29.20.40

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SERVICES AUX FAMILLES
 Responsable
 Clotilde Bruter - 05 55 29 98 49

PÔLE PARENTALITÉ/ENFANCE
MÉDIATION FAMILIALE
 Coordinatrice : Magali CASSIGNOL - 05.54.06.13.15
 Secrétaire : Elisa ROUSSANNE - 05.54.06.13.20
 4 médiatrices

ESPACE DE RENCONTRE LE LIEN
 Coordinatrice : Lise PASQUET - 06.72.92.96.80
 Psychologue : Jeanne TEYSSANDIER
 Secrétaire : Nicole DUMAS - 05.55.29.99.86
 7 accueillantes

ACTIONS DE SOUTIEN À LA PARENTALITÉ

PÔLE HABITAT ET BUDGET
 Coordinatrice : Laure DEAU - 06.21.00.81.47
MESURES D'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL PERSONNALISÉ
 Secrétaire : Elisa ROUSSANNE - 05.55.29.98.57
 4 intervenants

FAMILLE GOUVERNANTE
 2 animatrices projet de Vie - 05.55.29.20.43
POINT CONSEIL BUDGET
 1 intervenante - 06.28.91.04.20

FAMILLES CORREZIENNES



SERVICE MANDATAIRE JUDICIAIRE A LA PROTECTION DES MAJEURS

PÔLE ÉTABLISSEMENTS
 Responsable
 Mathieu CHAPSAL
 05.55.29.20.37
 8 délégués PM
 5 assistantes tutélaires

PÔLE PATRIMOINE ET JURIDIQUE
 Juridique : 05.54.06.13.25
 Patrimonial : 05.55.29.98.54
 2 juristes

PÔLE DOMICILE
 Responsable
 Elodie CLAVIÈRE
 05.55.29.99.85
 14 délégués PM
 6 assistantes tutélaires

PÔLE ACCUEIL
 3 agents d'accueil
 05.55.29.98.40

SERVICES GÉNÉRAUX
 ADMINISTRATEUR RÉSEAU
 Carlos Dos SANTOS - 05.54.06.13.28

RÉFÉRENTE TECHNIQUE
 Murielle BEYTOUT - 05.55.29.25.62

1 CONSEILLER NUMÉRIQUE
 MAÏS MONTEIL - 05.54.06.13.26

COORDINATEUR DÉMARCHE QUALITÉ
 ROMAIN GUIBERT - 05.54.06.13.18

PSYCHOLOGUE AU TRAVAIL
 Jeanne TEYSSANDIER - 05.55.29.99.82

ASSISTANTE DES CADRES
 Elisa ROUSSANNE - 05.55.29.98.57

1 SECRÉTAIRE ARCHIVISTE
 MARTIN BRENON

SERVICE HUMAINES
 Gestionnaire RH : Romain GUIBERT
 05.54.06.13.18

COMMISSION HABITAT BUDGET

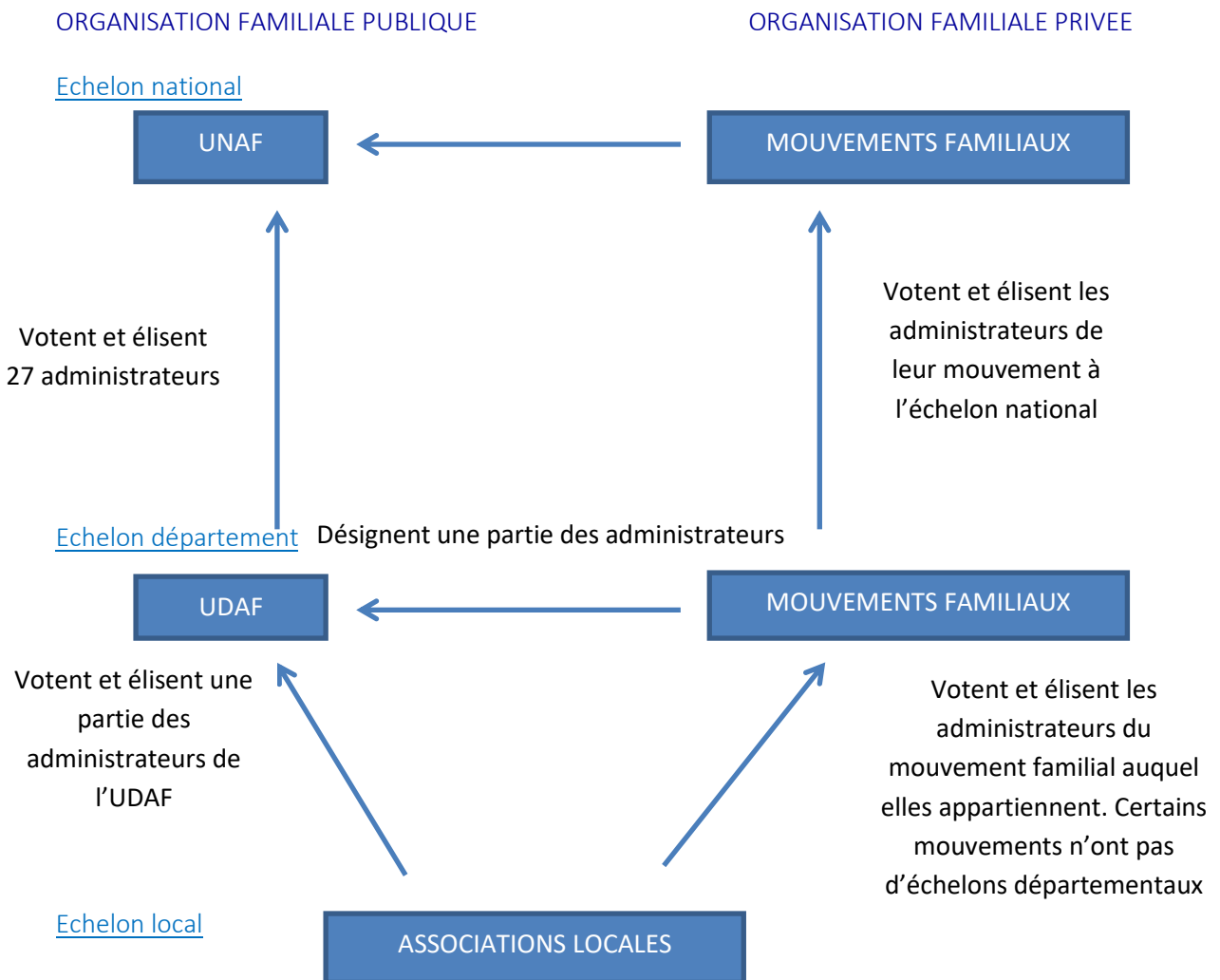
COMMISSION PARENTALITÉ ENFANCE

COMMISSION DE CONTRÔLE



ANNEXES

Fonctionnement actuel de l'organisation familiale



Code de l'action sociale et des familles

Loi n°75-629 du 11 juillet 1975

Article 1

« Ont le caractère d'Association Familiales au sens des dispositions de la présente section les associations déclarées librement créées dans le cadre de la loi du 1^{er} juillet 1901, qui regroupent :

- Des familles constituées par le mariage et la filiation légitime ou adoptive ;
- Des couples mariés sans enfant ;
- Toutes personnes physiques, soit ayant charge légale d'enfants par filiation ou adoption, soit exerçant l'autorité parentale ou la tutelle sur un ou plusieurs enfants dont elles ont la charge effective et permanente, et qui ont pour but essentiel la défense de l'ensemble des intérêts matériels et moraux, soit de toutes les familles, soit de certaines catégories d'entre elles.

L'adhésion des étrangers aux associations familiales est subordonnée à leur établissement régulier en France ainsi qu'à celui de tout ou partie des membres de leur famille dans les conditions qui seront fixées par décret en Conseil d'Etat. »

Article 3

« L'Union nationale et les unions départementales des associations familiales sont habilitées, sans préjudice de tous les droits et prérogatives pouvant résulter de leurs statuts, à :

- 1 – Donner leurs avis aux pouvoirs publics sur les questions d'ordre familial et leur proposer les mesures qui paraissent conformes aux intérêts matériels et moraux des familles ;
- 2 – Représenter officiellement auprès des pouvoirs publics l'ensemble des familles et notamment désigner ou proposer les délégués des familles aux divers conseils, assemblées ou autres organismes institués par l'Etat, la région, le département, la commune ;
- 3 – Gérer tout service d'intérêt dont les pouvoirs publics estimeront devoir leur confier la charge ;
- 4 – Exercer devant toutes les juridictions, sans avoir à justifier d'un agrément ou d'une autorisation préalable de l'autorité publique, notamment de l'agrément prévu à l'article L.421-1 du code de la consommation, l'action civile relativement aux faits de nature à nuire aux intérêts moraux et matériels des familles, y compris pour les infractions prévues par l'article 222-24 du code pénal.

Chaque association familiale ou fédération d'associations familiales, dans la limite de ses statuts, conserve le droit de représenter auprès des pouvoirs publics, les intérêts dont elle a assumé la charge. »

Les Mouvements Familiaux Adhérents à l'Udaf19



ADAPEI Association Départementale de parents, de personnes handicapées mentales et de leurs amis, de la Corrèze

3, allée des Chataigniers - 19360 MALEMORT
☎ 05.55.17.75.90
siege@adapeicorreze.fr



ADMR de Bort les Orgues
Mairie - 19110 BORT LES ORGUES
☎ 05.55.96.02.34



AFC Association Familiale Catholique
12, rue Marcel Pocaly - 19100 BRIVE
☎ 05.55.17.85.25
afc.correze@yahoo.fr



APAJH Association pour Adultes et Jeunes Handicapés de la Corrèze
26, avenue Louis Pons - Locaux du SESSAD - APAJH - 19100 BRIVE
☎ 07.87.35.03.12
contact@apajh19.org



APF France Handicap
Impasse Tour de Loyre - 19360 MALEMORT
☎ 05.55.24.43.55
apfcorreze@free.fr
www.apf19.blog.apf.asso.fr



ASSOCIATION FAMILIALE DE BRIVE
Maison des Associations - Place J.M.Dauzier - 19100 BRIVE
☎ 05.55.24.33.94 Fax 05.55.24.33.94
afbrive@orange.fr
www.associationfamilialedebrive.fr



ASSOCIATION FAMILIALE PROTESTANTE SOUFFLE DE VIE
100, rue l'Ile du Roi
19100 BRIVE LA GAILLARDE
rob.ynam2@gmail.com



ASSOCIATION FAMILIALE PROTESTANTE CAFE DES ARTISTES
1, place du Marchadial
19300 EGLETONS
otgejr@gmail.com



EFA ENFANCE ET FAMILLES D'ADOPTION
Les courriers sont à adresser à l'Udaf :
12, place Martial BrIlgouleix, 19000 TULLE
☎ 05.55.27.16.96
efacorreze@yahoo.fr



FRANCE ALZHEIMER CORREZE
50, rue du Colonel Vaujour - 19100 BRIVE
☎ 05.55.17.70.76
France-alzheimer.correze@wanadoo.fr



FEDERATION DEPARTEMENTALE DE LA CORRÈZE FAMILLES DE FRANCE
Place Albert Faucher - 19000 TULLE
☎ 09.64.12.48.87 paysdetulle2@wanadoo.fr
qui regroupe :

ASSOCIATION FAMILIALE DU PAYS DE TULLE
Place Albert Faucher - 19000 TULLE
☎ 06.47.21.94.26

ASSOCIATION CORREZIENNE DES FAMILLES
Place Albert Faucher - 19000 TULLE
☎ 05.55.26.94.84

ASSOCIATION FAMILIALE DE BORT LES ORGUES
71, rue de Piechecros - 19110 BORT LES ORGUES
☎ 06.08.35.32.72



FAMILLES RURALES

En Corrèze ce mouvement regroupe la Fédération Départementale de la Corrèze et 18 associations Familles Rurales qui adhèrent à l'udaf : Familles Rurales d'Allasac, d'Albussac, d'Argentat, de Beaulieu, de Brignac la Plaine, d'Eygurande Merlines, de Lubersac, de Mercœur, de Monceaux sur Dordogne, de Saint Aulaire, de Saint Bonnet l'Enfantier-Estivaux, de Saint Hilaire les Courbes, de Saint Privat, de Treignac, de Voutezac, d'Yssandon et le relais famille d'Objat.

Fédération Familles Rurales

19B Route de Champeau - 19000 TULLE
federation.familles.rurales.19@wanadoo.fr
☎ 05.55.26.86.49 (Ouvert du lundi au vendredi de 9h00 à 12h et de 14h à 16h)
www.famillesrurales-correze.fr



LE FIL DES AIDANTS

Bâtiment le Turenne - 11, avenue Raymond Poincaré - 19400 ARGENTAT
☎ 05.55.28.44.88
filaidants@gmail.com



LES P'TITS BOUTS

Maison des Association - Côte de Vizan - 19290 PEYRELEVADE
Accueil le mardi de 15h00 à 19h00
contact@lesptitsbouts19.fr
☎ 06.18.65.15.48
www.lesptitsbouts19.fr

TRISOMIE 21 CORREZE (GROUPE D'ETUDE POUR L'INSERTION SOCIALE DES PERSONNES PORTEUSES D'UNE TRISOMIE 21)
Maison des Associations - 11, Place J.M. Dauzier - 19100 BRIVE



UNAFAM Espoir Corrèze Union des Amis et Familles de Malades Psychiques
Local Associatif du Bouygues - Cité du Bouygues - 19100 BRIVE
☎ 05.55.24.63.25
19@unafam.org



ASSOCIATION EFFET PAPILLON

246, Rue Roger Crémoux - 19120 BILHAC
☎ 06.83.22.73.94
asso.effetpapillon@orange.fr
www.assoeffetpapillon.com



GROUPE DES APHASIQUES CORREZIENS

Centre des neuf pierres - Route de Saint Clément - 19000 TULLE
monique.pommeret@wanadoo.fr
<http://www.aphasie19.com>
☎ 05.55.28.86.90



ENSOLIDA

58, avenue Victor Hugo - 19000 TULLE
gem.tulle@fondationjacqueschirac.fr
☎ 05.55.26.55.61



AARGEMB - ASSOCIATION DES ADHERENTS ET REPRESENTANTS DES GROUPES D'ENTRAIDE MUTUELLE TROUBLES PSYCHOQUES DE BRIVE

72, Avenue Georges Pompidou - 19100 BRIVE
gem.brive@fondationjacqueschirac.fr
☎ 05.55.17.57.49



LIBRAVOUS

80, avenue Carnot - 19200 USSEL
gem.ussel@fondationjacqueschirac.fr
☎ 05.55.46.14.34



Présidente : Marie Claude CARLAT

Directeur : Louis DEBRET

12, Place Martial Brigouleix, 19000 Tulle

Horaires d'ouverture :

du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h

le vendredi de 9h à 12h et de 14h à 16h

Standard :

05 55 29 98 40

Mail : udaf19@udaf19.fr

Site Internet : www.udaf19.fr

UNIS
POUR LES
FAMILLES